COURANT ★ ALTERNATIF

courant ★ alternatif

MENSUEL ANARCHISTE-COMMUNISTE | N°258 | MARS 2016 | 3 €

- MIGRANTS NOUVELLE FRANCE QUARANTE ANS EN LUTTE !
- PALESTINE MEURTRIE OCCUPANT IMPUNI
- CORSE : PERSPECTIVES POUR LE MOUVEMENT NATIONALISTE
- AÉROPORT: LE MOUVE A LA TEFRI!

Sarko n'osait pas... Hollande le fait

La rue et la grève sont LA réponse!

COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF ?

Un week-end par mois, une Commission-Journal (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-e-s intéressé-e-s au même titre que les militant-e-s OCL de la ville en question et que des représentant-e-s des autres groupes de l'OCL. Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non ; d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-e-s. En outre, chaque CJ débute par une discussion sur un sujet d'actualité, ce qui permet la prise de décisions concernant les activités de l'OCL, si nécessaire. Le collectif organisateur rédige, immédiatement après la CJ, un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.) ; et c'est lui qui écrit l'édito en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après.

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à OCL/Égrégore – BP 81213 – 51058 Reims cedex, afin de pouvoir vous y rendre.

Ce numéro a été maquetté et préparé à **Nantes**

La commission journal de mars aura lieu à **Lille**

POUR S'ABONNER

ABONNEMENT 1 AN

○ 10 numéros + hors séries	30 euros
○ Sans les hors séries	25 euros
○ Tarifs reduits (pour les fauchés)	18 euros
○ En soutien	+ de 30 euros
○ À l'essai (3 numéros)	5 euros
○ Un numéro sur demande	GRATUIT

Abonnement à l'international et envoi en nombre, nous contacter.

Chèque à l'ordre de "La Galère"
OCL égregore, B.P 81213- 51058 Reims cedex

CONTACTER LOCALEMENT
l'Organisation Communiste Libertaire

ALSACE
oclstrasbourg@gmail.com

AUVERGNE
ocl-Moulins@orange.fr

BRETAGNE
oclnantes@free.fr

CHAMPAGNE-ARDENNES
OCL c/o egregore BP 81213
51058 Reims cedex
lechatnoir@clubinternet.fr

ÎLE DE FRANCE
oclidf@riseup.net

LIMOUSIN
ocl.limoges@laposte.net

MIDI-PYRÉNNÉES
OCL c/o Canal Sud,
40 rue Alfred Dumeril,
31 400 Toulouse
ocltoulouse@sfr.fr

NORD
• Boulogne : OCLB c/o La mouette enragée, BP 403 62206 Boulogne s/Mer cedex
lamouette.enragee@wanadoo.fr
•Lille : ocl-nord@gmail.com

NORMANDIE
ocl-caen@orange.fr

PAYS BASQUE
ocl-eh@orange.fr

PERIGORD/QUERCY
ocl2446@yahoo.fr

POITOU-CHARENTES
• ocl-poitou@orange.fr
• oclcognac@ymail.com

RHÔNE-ALPES
• Lyon : "courant alternatif"
c/o Maison del'écologie
4 rue Bodin 69001 Lyon
ocl-lyon@laposte.net
• Valence :
ocl-valence@riseup.net

SUD-EST
Grasse : ocl.sudest@gmail.com

CONTACTS
Figeac, passer par
oclibertaire@hotmail.com





SOMMAIRE

CORRESPONDANCE

OCL c/o Egregore
BP 81213- 51058 Reims cedex
oclibertaire@hotmail.com

Pour plus d'informations, visitez notre site
http://www.oclibertaire.lautre.net/

COURANT ALTERNATIF
mars 2016
Mensuel anarchiste-communiste
COM. PAR. 0620G86750

Pour les seules obligations légales
DIR. PUBLICATION
Nathalie Federico
Imprimerie des moissons, Reims
Imprimé sur papier recyclé

Le gouvernement de gauche est donc arrivé à l'os avec le projet de loi El Khomri sur le code du travail, après avoir rongé la protection sociale qui restait encore en place. Non seulement les remboursements, garanties et prestations sociales - qui constituent un salaire indirect - ont été bien rabotés sous la présidence Hollande, mais il leur faut aujourd'hui détruire ce qui reste du code du Travail, les dernières garanties collectives et individuelles du travailleur face à l'employeur et les accords de branche qui permettent un rapport de forces moins dégradé dans cette période de chômage galopant.

Le motif officiel de telles mesures est bien sûr de faciliter l'embauche – combattre le chômage! – en permettant à l'entreprise plus « réactive » de suivre et s'adapter aux aléas économiques de plus en plus rapides et chaotiques, mais en fait cette précarité du contrat de travail va surtout donner un avantage considérable à l'employeur qui pourra virer au nom de l'équilibre de son entreprise un salarié récalcitrant à un simple changement d'horaire, de cadence, de travail. L'employeur pourra aussi avec une grande facilité se délocaliser et aller chercher des aubaines et conditions plus rentables. Bref, pour le salarié de base, il sera impossible de prévoir un avenir à moyen terme. Il serait logique de voir rapidement de plus en plus de populations nomadiser en caravanes ou camions, comme aux USA où ils forment de grands camps. En fait la jungle de Calais pourrait bien être un modèle bon marché appelé à se multiplier.

Cette « souplesse » réclamée par le patronat accompagne une automatisation progressive qui va probablement envahir tous les secteurs. Les masses d'informations gérables par les machines augmentent vertigineusement, au point de mettre l'humain sur la touche. Par exemple un robot médical qui dispose d'un million de photos de mélanomes serait aujourd'hui aussi compétent qu'un dermatologue ayant fait une dizaine d'années d'études, pour détecter une tumeur de la peau. Idem pour les robots chirurgiens ou dentistes, appelés à un grand avenir… Il n'y aura pas que les prolétaires qui seront mis sur la touche

Mais tout cela n'explique pas ce qui anime l'équipe gouvernementale et la pousse à faire le contraire de ce pour quoi elle a été élue. Même un milliardaire corrupteur et marchand de canon comme Serge Dassault admet n'avoir jamais connu un aussi bon ministre des armées que Le Drian, et il salue le couple exécutif pour son talent. Car l'actualité du secteur social, avec El Khomri, reflète les politiques des autres secteurs: politique étrangère et exportations, écologie, choix industriels et agricoles, répression, l'équipe Valls-Hollande n'en rate pas une! Même la droite admirative en reste bouche bée quand elle voit l'état d'urgence et la déchéance de nationalité des binationaux prônés par le PS, se demandant jusqu'où elle devra pousser le curseur pour se différencier. Mais on leur fait confiance pour gérer au mieux de leurs intérêts.

Le dispositif européen, ses lois, sa commission et sa monnaie unique, auxquels l'Etat français ces quinze dernières années a confié ses divers moyens d'action, pèsent de tout leur poids pour imposer le dogme libérale et une ligne budgétaire au service de la finance toute puissante. Hollande n'a pas tenté grand chose pour s'en dissocier ; l'ancien « Flamby » se révèle même un va-t'en-guerre assidu qui entame le quatrième conflit de son quinquenat, en envoyant l'armée en Lybie, toujours au nom de la paix bien sûr, même si elle sent un peu le pétrole. Il a même été question d'un retour du service civique pour tous les jeunes qui le souhaiteraient mais ça coûte cher.

Le duo Hollande-Valls prépare le terrain pour une droite vraiment « décomplexée » pour le coup, ce que Schröder et Blair avaient brillamment fait en Allemagne ou Grande-Bretagne avec les minijobs et les contrats « zéro heure ». Même Jospin n'avait pas fait aussi bien, et pourtant!…

Toutefois si l'esquisse de mobilisation sociale contre la réforme du code du travail, pour le moment surtout virtuelle avec un million de pétitionnaires, se concrétise le 9 mars prochain dans la rue et dans des grèves suivies comme à la SNCF ou dans l'enseignement, nous devrons tout faire pour favoriser une montée en puissance d'un mouvement de classe, que les états-majors syndicaux et politiques redoutent, à quelques mois des primaires, et qu'ils feront tout pour limiter et cadrer, malgré leurs dénégations. Nous avons besoin de victoires pour que la confiance dans l'action collective revienne, malgré tous les dispositifs installés pour la bannir de l'espace public. Osons lutter!

Nantes le 01/03/16.

Foyer Nouvelle France: relogement des résidents, la lutte finit par payer (parfois...)

Certains anciens lecteurs de Courant Alternatif se souviennent peut-être de la lutte des résidents de Nouvelle-France à Montreuil pour leur relogement en 1996, lutte que nous avions suivie dans le journal. Le 17 octobre 1996, faute de propositions décentes de relogement, 186 résidents africains ouvraient un squatt. Ces mêmes résidents sont relogés depuis le 22 décembre dernier dans un foyer en centre-ville, tous ensemble, foyer dont ils ont pu négocier les plans, et à la gestion duquel ils participent. Il nous semble intéressant de faire un retour sur cette lutte.

Nous avons en effet rarement des victoires à nous mettre sous la dent. Mais surtout, cette lutte, qui en réalité a duré plus de 35 ans, est riche d'enseignements. Elle traverse l'histoire de l'immigration et est emblématique de ses problématiques.

De la rue Léon Gaumont au foyer Nouvelle-France

Au départ était le foyer de la rue Léon Gaumont, porte de Montreuil, foyer insalubre loué à des marchands de sommeil par un peu plus de 600 Africains. Dans les années 60-70, ces locataires, à l'image des nombreuses luttes de foyer de l'époque, revendiquent de meilleures conditions matérielles (par exemple l'accès permanent à l'eau chaude l'hiver...). L'immeuble est de plus en plus insalubre et les marchands de sommeil mettent la clef sous la porte. Les résidents continuent de revendiquer des travaux auprès des autorités. En 1979, après 10 ans de lutte, la préfecture déclare enfin les locaux insalubres. Les résidents obtiennent de la mairie (communiste) de Montreuil le projet d'un foyer sur ce même terrain pour 200 d'entre eux. En décembre 1980, ils déménagent dans des Algeco installés sur un terrain rue de la Nouvelle-France (de l'autre côté de Montreuil, dans le quartier des murs à pêche) dans l'attente des travaux, officiellement pour 18 mois.



Il faut resituer le contexte. Les portes de Paris, et notamment la porte de Montreuil, c'est l'ancienne «zone», où a été construite le périphérique à cette époque (de 1956 à 1973). Ce quartier, comme beaucoup d'autres, est passé alors du statut de quartier déshérité à celui de quartier intéressant pour les requins de l'immobilier. Le quartier où ils sont installés, par contre, est proche de cités et habité par beaucoup de gens du voyage. 1980, c'est l'année de l'affaire des «bulldozers de Vitry», lorsque la mairie PC a empêché manu militari la construction d'un foyer, l'année aussi où Robert Hue (à l'époque élu communiste) dénonce le trafic de drogue dans une famille marocaine...

En 1981, le permis de construire du nouveau foyer est délivré, l'ordonnance d'expropriation du terrain enregistrée.

La longue lutte de Nouvelle-France

En 1983, les travaux n'ont toujours pas démarré, alors que l'accord de relogement provisoire des résidents a expiré. En 1984, Brard succède à Marcel Dufriche à la mairie (c'est toujours le PCF) et... annonce qu'il s'oppose à la construction du foyer. Des procès ont lieu. En effet, c'est la mairie qui était devenue propriétaire du terrain et elle refuse de le vendre à l'organisme chargé de la construction du foyer. Il faut dire qu'entre-temps, le terrain a pris de la valeur... Il faut rappeler aussi que la loi de décentralisation était passée par là, donnant plus de pouvoir aux collectivités locales. En 1986, la mairie revend le terrain à une société privée. Elle va ensuite le racheter en 1992...

En même temps, étiquette communiste oblige, la mairie prétend accompagner les résidents dans leur lutte en appelant à la solidarité régionale, c'est-à-dire un foyer hors de Montreuil et la dispersion des résidents. Ce sera une des permanences de cette lutte. Face à des autorités, des partis de gauche et des associations qui parlent en terme de charge de l'immigration à répartir, toujours prompts à dénoncer la formation de nouveaux ghettos, les résidents ont inlassablement répété qu'ils étaient des travailleurs, souvent montreuillois de longue date (certains sont arrivés rue Léon Gaumont dans les années 50), et que c'est en tant que travailleurs ici qu'ils réclament un relogement sur place, qu'en tant que travailleurs ils ne voient pas au nom de quoi ils seraient une «charge». La majorité étaient ouvriers, très syndiqués (CGT forcément) et souvent délégués. Ca a été plus tard une des bases de la popularisation de leur lutte. Défendre le droit des immigrés à des foyers décents en proche banlieue, c'est défendre le droit au logement des travailleurs, c'est lutter contre la spéculation immobilière et la gentrification, c'est poser que les classes populaires doivent rester dans les quartiers dont elles ont construit l'histoire et où elles ont leur vie sociale.

Pendant ce temps, les résidents, qui multiplient les démarches, sont toujours dans leurs Algécos, qui commencent à se dégrader très sérieusement... En 1994, les Algécos ont maintenant 14 ans!, la préfecture et la mairie chargent un cabinet d'études de faire des propositions de relogement. Mais ce qui leur est proposé, ce sont des hôtels meublés rénovés, des petites unités dispersées jusqu'en grande banlieue. Cette opération de relogement est présentée comme une opération modèle. En effet, la mode est devenue de refuser les grands foyers qui seraient soit-disant générateurs de ghettos. L'intégration passerait par la dispersion. Les résidents, eux, veulent disposer d'une salle commune, d'une cuisine collective, d'un réfectoire, d'une salle de prières et de sanitaires en nombre suffisant. Ils veulent un habitat adapté à leur mode

de vie communautaire qui leur permette d'assurer la solidarité avec leurs villages d'origine pour lesquels ils participent financièrement aux choix de développement. Ils ne veulent pas être relogés en trop petites unités, car ceux qui ont un travail assument la solidarité avec ceux qui n'ont rien, ce qui n'est possible que s'il y a au moins une centaine de personnes. Enfin, ce sont des travailleurs et non des assistés: ils veulent pouvoir faire leur cuisine eux-mêmes, assumer eux-mêmes l'organisation de leur vie quotidienne. Ils n'ont besoin ni de gardiens ni de prestations hôtelières. Ce sont deux conceptions qui s'opposent. Les autorités prétendent assister des exclus (sauf que le loyer au m2 n'est pas vraiment bon marché!), les résidents répondent dignité de travailleurs qui ne cherchent ni aide ni assistance mais revendiquent leurs droits. D'autant que la construction de foyers à l'époque était financée par le F.A.S., lui-même alimenté par les cotisations des immigrés.

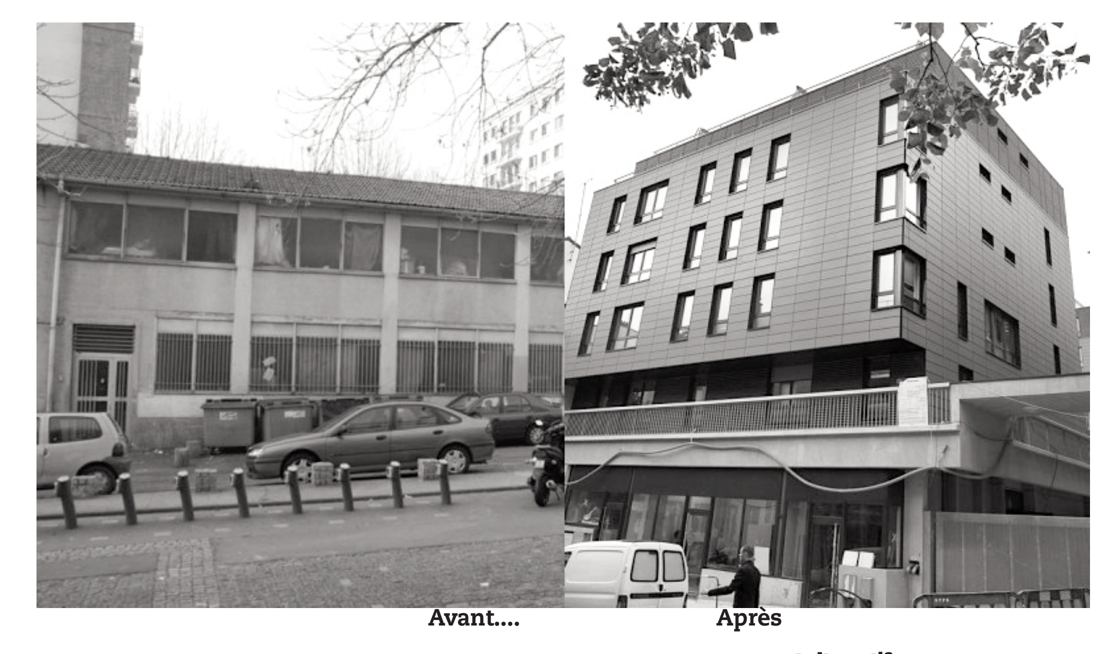
Pour mieux faire pression, le 22 mars 1995, deux baraquements sont démolis, correspondant approximativement à la première tranche de logements. Le motif est l'insalubrité, motif d'ailleurs parfaitement justifié, vous pouvez imaginer la tête d'Algécos occupés en permanence et surpeuplés depuis 15 ans ! L'immense majorité des résidents concernés refusent de monter dans les cars devant les amener à leur nouveau logement et s'entassent dans les baraquements restants.

Une lutte emblématique

Cette opération de destruction a été revendiquée par la mairie comme le premier pas vers un relogement décent. Les résidents se sont retrouvés très isolés. Dans cette ville pourtant très active, les associations n'ont pas protesté. Il circulait partout des rumeurs selon lesquelles il s'agissait d'un lieu de trafics, ils refusaient leur relogement pour protéger leurs pratiques féodales, la dénonciation de la polygamie... Un discours selon lequel c'était intégration contre communautarisme, selon lequel certains avaient un pouvoir sur la communauté pour empêcher l'intégration de ses membres dans la société... C'est alors que le comité de soutien s'est créé après qu'ils aient organisé une soirée de soutien. Nous n'avions alors pas d'idées préconçues sur toutes ces questions, et sans doute pas les mêmes entre nous. Tout ce que nous savions, c'est qu'on ne reloge pas des gens contre leur volonté, qu'on ne résout pas l'intégration par des bulldozers, c'est que s'ils préféraient vivre avec des cafards, c'est qu'il devait probablement y avoir de bonnes raisons. Nous savions, de même que les résidents, que ce n'était que la première opération qui préludait à la destruction complète du foyer. Une expérience doublement originale et riche d'enseignements a alors commencé.

Nous savions qu'il fallait mettre à profit le délai avant la destruction finale pour faire un maximum de propagande sur Montreuil et retrouver du soutien. Nous avons dû alors commencer tout un travail pour expliquer en quoi les foyers ne sont pas des ghettos. En effet, ces hommes sont en exil sans avoir réussi (ou voulu) à faire venir leurs familles, et la vie en foyer permet de mieux supporter cette situation. Les visites sont nombreuses le week-end, des fêtes (mariages, condoléances, etc) y sont organisées, c'est là que les projets de développement des villages sont élaborés. C'est là que s'échangent les nouvelles. Ce sont des lieux de vie où le quartier peut trouver des repas à petit prix, des cafés, des cigarettes et des cartes téléphone à n'importe quelle heure... C'est en fait un centre pour toute la communauté africaine, y compris ceux qui vivent en appartements avec leur famille. A l'époque du rapport Cuq et de nombreuses campagnes dénonçant les foyers africains comme ghettos, zones de non droit et lieux de trafic, nous avons dû aborder cette difficile thématique du communautarisme et de l'intégration, en restant sur le fil choisi par les résidents: ce sont des travailleurs montreuillois qui en appellent à la solidarité de la population laborieuse montreuilloise pour leur relogement. De nombreuses brochures d'information ont été distribuées, Brard, qui se présentait comme un champion de l'antiracisme, n'a jamais pu tenir une réunion publique ni à Montreuil ni ailleurs en France sans que cette histoire ne lui soit rappelée, sans que des questions ne lui soient posées, malgré le silence des organisations anti-racistes classiques.

Cette expérience a une deuxième originalité, moins connue mais sans doute la plus riche pour ceux et celles qui y ont participé. Les résidents avaient déjà connu de nombreux soutiens de diverses organisations venues faire leur marché, ou au gré de leurs échéances propres. Ils connaissaient la solidarité grandiloquente et éphémère suivie de l'abandon total. Eux-mêmes ne se sont jamais définis comme révolutionnaires, ils demandaient seulement une solidarité sur leurs revendications. Comme toute lutte, ils avaient aussi connu l'expérience de la trahison de certains délégués parmi eux. Nous avons donc décidé d'un fonctionnement original. Le comité de soutien n'en était pas vraiment un dans le sens où nous nous réunissions avec les représentants des résidents. Ces réunions se tenaient au foyer et étaient ouvertes à tous. Mais surtout, une des particularités du foyer était que l'ensemble des résidents étaient soninkés. Nous avons décidé de tenir les réunions en soninké et en français. Toutes les interventions étaient traduites, de façon à permettre à tous de pouvoir participer. Les réunions étaient toujours ouvertes par le doyen, en soninké donc. Nous avons alors perdu beaucoup de français: les réunions étaient longues, il n'y avait plus la possibilité de se lancer dans de grands discours creux (la traduction se faisait phrase par phrase), mais surtout il nous a fallu accepter des façons de penser et de cheminer qui nous étaient au départ très étrangères. Le rapport au temps, à la parole, aux promesses, sont très différents entre l'Europe et l'Afrique occidentales, d'autant plus que la culture des résidents étaient une culture rurale, et que nous étions



Avant.... Après



des urbains. Parfois, nous n'y comprenions rien, non parce que la traduction était mauvaise, mais parce que nous n'abordons pas les choses de la même façon. Il fallait respecter les structures sociales et modes de décision villageoises. Les décisions étaient très longues à prendre. Les tracts étaient discutés phrase par phrase, mot par mot, virgule par virgule. Nous n'avons pas aidé les résidents, nous avons travaillé avec eux, travaillé à comprendre ce qu'ils voulaient et à le reformuler en termes français, nous étions en quelque sorte des passeurs. Je crois qu'il y a peu d'expériences de comités de soutien à des travailleurs étrangers qui ne font pas d'assistance, qui respectent la ligne qu'ils ont définie, où nous partons de nos points de vue pour en extirper le commun. Une véritable solidarité donc, et qui nous a beaucoup appris à tou-tes.

Les choses étaient alors en place pour le bras de fer qui allait suivre.

De la rue de la Nouvelle-France à la rue du Centenaire

Le 4 juillet 1996, les 300 et quelques résidents sont expulsés à l'aube avec un déploiement policier impressionnant. Nous sommes à l'époque du grand mouvement de sans papiers principalement africains entamé par l'occupation de l'église Saint Ambroise en mars, et à l'église Saint Bernard depuis fin juin.

Nous avions décidé pour poser le problème publiquement de camper sur la place même de la mairie de Montreuil, et de demander asile à la bourse du travail, située face à la mairie, lieu de refuge naturel aux yeux de travailleurs souvent syndiqués. Mais les syndicats sont ce qu'ils sont, et les bourses du travail de plus propriété municipale. C'est dehors que ces travailleurs ont dû dormir alors que leurs emplois sont souvent dans des conditions difficiles. C'est par les chiens que nous avons été délogés. C'est dehors que nous prenions le thé et faisions la cuisine. La répression policière a été importante et la place évacuée au bout de plusieurs jours. Les résidents sont alors hébergés dans des locaux associatifs pendant les vacances d'été, ce qui permet de ne pas être dispersés et de continuer de s'organiser dans la lutte. Mais à la rentrée, il faut bien trouver une solution pour ne pas empêcher les activités d'associations qui se sont montrées solidaires. Les résidents renouent avec la rue, mais nous sommes déjà à l'automne. Restait une solution: ouvrir un squatt.

Là encore, deux conceptions se sont opposées. Sur le marché de l'humanitaire, c'est le DAL qui organisait des occupations d'immeubles vides. Et c'est vers le DAL que les résidents ont pensé se tourner. Sauf que le DAL choisit les lieux, gère les occupations, prend en charge les occupants. Ils ont de plus une vision humanitaire: il s'agit de conditions précaires pour donner une image misérabiliste qui attire la compassion. Les résidents voulaient choisir le lieu, à la fois sur les aspects matériels, on ne peut pas camper au froid et travailler à l'usine, et sur la symbolique politique. Ils entendaient rester maîtres de leur vie et gérer eux-mêmes les lieux. C'est donc un squatt autonome qui a été ouvert avec le soutien de la mouvance radicale, ou plutôt plusieurs squatts successifs, les lieux étant visités et choisis par une équipe mixte franco-africaine.

Le premier lieu appartenait à la mairie, pour ne pas déplacer l'ennemi. Il a été expulsé. Le second lieu était près des puces le week-end, tout le quartier a été bouclé. La répression policière a été croissante, mais aussi le soutien de la population. Les associations ont été menacées de voir leurs subventions supprimées, y compris les associations culturelles (une célèbre boîte de jazz, «les instants chavirés», les a hébergés 3 jours), tous les squatts ont été visités avec menace d'expulsion immédiate s'ils accueillaient des Africains, tout déplacement était suivi ostensiblement par la police... Il a fallu s'organiser provisoirement pour le logement. Le dernier squatt, préparé mais ouvert officiellement au cours d'une manifestation, a été le bon: c'était au 5 rue du Centenaire, le 17 ou 18 octobre 1996.

Ce lieu a participé de l'effervescence de l'époque autour de la lutte des sans-papiers, avec une difficulté. La majorité des soutiens était engagée dans la lutte pour la régularisation des sans-papiers, les résidents tenaient à rester sur la ligne de la défense de leur revendication d'un foyer, sur toutes ces problématiques, et ne voulaient pas risquer d'être noyés dans la revendication des papiers. Ils affirmaient bien sûr leur solidarité mais tenaient à garder la maîtrise de leur lutte. Pendant longtemps, l'agitation a continué, les interpellations des autorités, les débats, les soirées... mais petit à petit les choses ont commencé à s'éteindre. Parallèlement, les résidents ont négocié avec le propriétaire (le lieu avait été choisi dans cette idée) de façon à avoir un endroit pérenne.

Pendant 19 ans, ce (demi) squatt d'environ 200 personnes a été autogéré sans aucune difficulté, ni problème de loyer, ni problèmes de voisinage alors qu'il s'agit d'un ancien local industriel relativement insalubre et pas du tout prévu pour être habité.

De la rue du Centenaire au Nouveau Centenaire

Entre-temps, la municipalité de Montreuil a changé, et les résidents, têtus, ont continué de négocier avec les nouvelles autorités. Ils nous en ont fait part, et on a pensé qu'ils se faisaient balader. Et en fait, durant des années, ils ont négocié opiniatrement avec l'association «Pour loger». La notoriété de leur lutte, le fait qu'ils autogèrent leur logement depuis 15 ans leur ont permis de sauvegarder l'essentiel. Les plans du nouveau foyer, situé au cœur du centre-ville, ont été négociés, et il sera cogéré avec les résidents. La municipalité est d'ailleurs très fière de cette «innovation sociale».

Il s'agit d'une résidence sociale avec des chambres d'un ou deux lits, un bar, une salle de prière, quelques commerces.. Cette résidence occupe trois bâtiments sur un ensemble de quatre, le 4ème étant réservé à des associations (avec des restaurants, etc.). Les résidents n'ont cependant pas obtenu de grande salle de réunion. Les chambres sont organisées en «unités de vie», c'est-à-dire organisées autour d'un salon où les résidents peuvent se réunir et accueillir les proches, sans que les chambres soient envahies. Chaque unité de vie comporte une salle de bains, pour 4 à 6 chambres. Les loyers vont de 240€ (chambre double) à 380 (pour un studio, il y en a quelques uns). Dans cette redevance est incluse 2/3€ pour financer au rez-de-chaussée un ensemble de 7 lits pour les retraités. Ils ont également décidé de louer le local d'une grande cuisine pour rester maîtres des lieux. Cette résidence est cogérée par l'association «Nouvelle-France» (l'association des résidents) et «Pour loger». Il faut cependant remarquer que c'est «Pour loger» qui gère les commissions d'attribution, le suivi du bail avec le propriétaire (l'OPHLM) et les contrats de maintenance. La vigilance reste donc de mise.

On peut cependant bien dire qu'il s'agit d'une victoire: ils ont pour finir, après 35 ans de lutte, obtenu la construction d'un foyer d'environ 140 personnes en cœur de ville, foyer dont ils demeurent cogestionnaires et conçu pour eux.

Sylvie

Soutenir et aider les Roms migrants devient un délit (part.2)

Ce texte est la suite de l'entretien publié dans le Courant Alternatif précédent sur la question des Roms migrants. Cette fois, l'interview aborde la répression que subit le directeur de publication de la Feuille de Chou. En effet, un procès politique lui est intenté pour l'empêcher de continuer à écrire sur la situation de plus en plus intenable des Roms migrants en Alsace.

Seconde partie : Un procès politique pour faire taire celles et ceux qui luttent

Vincent : On va aborder la partie qui te concerne plus personnellement. Parle-nous de ta mise en examen. Quand est-ce que ça s'est passé ? Comment ça s'est passé ? Quels sont les prétextes invoqués pour essayer de faire taire le média alternatif que tu as créé?

Jean-Claude : J'ai d'abord été convoqué par la police nationale. On m'a signifié que je pouvais être mis en examen pour diffamation du chef de la Mission Roms. Il y a eu une plainte du chef de la Mission Roms sur deux articles qui avaient été écrits en décembre 2014, dans lesquels on a relaté une intervention brutale contre les Roms, avec des témoignages. Donc, j'ai répondu pendant une heure aux questions des policiers au mois d'avril 2015 et par la suite j'ai été convoquée chez la juge d'instruction le 10 juillet. J'y suis allé avec un avocat. Là ils m'ont posé des questions sur la Feuille de chou et ceux qui écrivent dedans. J'ai dit que j'étais rédacteur et comme directeur de la publication, je prenais la responsabilité de tous les écrits qui s'y trouvait. Pour le reste, je n'ai pas voulu répondre. À ma grande surprise à la fin de l'entretien, la juge m'annonce que je suis mis en examen. J'ignorais la procédure et la loi sur la presse de 1880.

Vincent : Le juge aurait pu te faire un rappel à la loi au lieu d'utiliser une loi du 19e siècle ?

Jean-Claude : Non, elle m'a expliqué. Pour les délits de presse, l'instruction se fait au moment du procès. Moi, ça m'a beaucoup étonné. L'avocat ne m'avait pas informé de ça… J'ai changé d'avocat. Donc, j'ai été mis en examen.

Vincent : La mise en examen s'est faite par assignation directe (*du chef de la mission Ndc*), il a dû payer et avancer beaucoup d'argent ou on lui en a prêté, non ? Il y a une volonté d'acharnement ?

Jean-Claude : Il semble soutenu financièrement par la ville. On a appris plus tard qu'il est défendu par un cabinet d'avocats. Il faut souligner qu'il s'agit d'un cabinet d'avocats de la ville de Strasbourg.

Vincent : Parmi les provocations de la mairie socialiste et d'EELV, je vois ton site qui n'est plus en ligne ?

Jean-Claude : Cette attaque informatique sur la Feuille de Chou a commencé fin octobre effectivement… À la suite de cette attaque pour déstabiliser notre feuille d'information, on a été mis en quarantaine par l'hébergeur. Cela fait plus de deux mois que ça dure et on a plus ou moins essayé de reconstruire la chose.

Vincent : L'hébergeur semble bien mystérieux sur cette question ? Est-ce que tu penses qu'il n'y a pas une volonté d'employer les grands moyens pour censurer définitivement.

Jean-Claude : J'ai un ami qui s'y connaît un peu en informatique. Il a fait effectivement une recherche pour savoir qui a fait quoi sur le site…

Vincent : Cette attaque ne serait-elle pas liée au fait qu'au sein de la municipalité socialiste, certains ou certaines ont des liens privilégiés avec l'ancien commissaire de la Nuée bleue (ancien commissariat situé dans cette rue), par hasard ?

Jean-Claude : Oui, tout est possible. C'est peut-être une volonté de nous censurer, d'arrêter tout. Et c'est vrai que cela nous porte un gros préjudice parce qu'on n'a toujours pas récupéré le site. Il est vrai que la Feuille de chou qui existe depuis quelques années avait quand même pas mal de connexions par jour (1). À l'époque où on a eu des ennuis, en moyenne on avait 1000 connexions par jour ; ce n'est pas rien pour un petit site comme ça. On rend compte de la vie politique strasbourgeoise, des manifs, des réunions, sur tous les sujets et pas seulement locaux, mais aussi sur la Palestine, la libération de Mumia ou les luttes de classe, etc. On participe aux manifestations avec les ouvriers en grève et l'on relaie leurs luttes. Cela détonne par rapport aux Dernières Nouvelles d'Alsace. Donc, c'est vrai, il y a un intérêt politique à nous faire taire, ça, c'est clair.

Vincent : Vu que tu parles des autres, est-ce que les autres parlent de toi ? Est-ce que tu as eu du soutien ?

Jean-Claude : Quand on a eu cette mise en examen, on a lancé des appels, puis un collectif de soutien s'est mis en place. Au tout début, on a eu en gros 20 à 25 organisations qui ont signé notre pétition de soutien. Une partie a signé avec des réticences et seulement sur la liberté de la presse ; rien pour soutenir les Roms migrants. Il y en a qui s'en foutent complètement des Roms, et malheureusement même à l'extrême gauche, ils ne se sont jamais intéressés à ça. On a eu un certain nombre de réunions. La première réunion il y avait une dizaine d'associations qui étaient présentes.

Vincent : Qu'est-ce que le comité de soutien a fait comme actions ? Est-ce qu'ils ont fait des manifestations ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Pourquoi ne vient-on pas te soutenir ?

Jean-Claude : Moi, je suis un vieux militant de gauche radicale à Strasbourg et aussi le directeur de publication d'un média militant. Il y a des associations qui n'apprécient pas du tout les articles qu'on écrit ; parce que quand on a des critiques à leur faire, on les fait. Donc, certains par rancunes ou par opportunisme politique sont devenus de véritables ennemis qui nous dénoncent. On ne plaît pas à tout le monde, mais même par rapport à des organisations d'extrême gauche, on peut apparaître comme une concurrence à leur propre intervention politique sur Strasbourg. Parfois, à certaines manifestations on a des critiques à faire, on ne se prive pas de le faire. Pour notre soutien le collectif a organisé diverses actions : prise de parole, sabotage de propagande publique de la municipalité, etc.

Vincent : Dans le petit milieu politique strasbourgeois, il n'y a personne qui défend les Roms ? C'est-à-dire qu'ils abordent la question des migrants sans les Roms alors que ceux-ci sont inclus dans les migrants ?

Jean-Claude : Le Front de gauche ne s'intéresse pas du tout aux Roms. Il se trouve que j'ai rencontré la tête de liste de ce parti ; j'ai pris le temps de tout lui raconter. Il n'en avait rien à faire. Le NPA, c'est pareil, mais ce n'est pas les seuls… Jusqu'au moment du procès où il y a quelques organisations qui sont venues et qui nous aident vraiment et plutôt du côté des libertaires.

Vincent : Ils font quoi au NPA sur Strasbourg ?

Jean-Claude : Je ne sais pas ce qu'ils font… À mon avis, ils ne font pas grand-chose à part des manifestations de commémorations d'événements passés. Autrefois, à Strasbourg, il y avait un collectif de sans-papiers, après il y avait un collectif de soutien aux sans-papiers, mais tout ça a disparu. De même RESF à Strasbourg a disparu en tant que structure. C'est repris en main par 2, 3 personnes qui sont soit au PS ou des

1 : Après de nombreux déboires et une tentative de sabotage, probablement policière, le site est à nouveau à flot.

amis du PS. En fait, la municipalité PS et EELV a cassé tout, y compris RESF. Pour défendre les enfants des sans-papiers scolarisés, il n'y a plus rien. La seule structure qui fonctionne c'est un collectif autour des étudiants étrangers en fac qui reçoivent des OQTF. Mais au-delà, il ne se passe rien. Même eux ne pensent pas à élargir. L'année dernière on a suivi plusieurs luttes ouvrières, mais il n'y avait quasiment jamais d'organisation d'extrême gauche, à part certains libertaires. Heureusement, on s'est fait plein de copains et de copines ouvrières.

Vincent : Des médias relaient-ils cette affaire ? As-tu reçu d'autres soutiens ? Et qu'en est-il pour la suite ?

Jean-Claude : Sur notre pétition, on a un peu plus de 1000 à 1500 signatures de soutien. Il y a des associations qui nous soutiennent depuis le début, comme Acrimed, l'UJFP, ou Les mots sont importants, etc. Seul Rue89 a fait un super article et a relayé notre pétition. D'ailleurs, le texte a été fait par un journaliste qui a fait un article sur un Rom qui donnait une conférence de presse avec des propos plus virulents que nous à propos de la Mission Roms de Strasbourg. Sur la plainte, quelques lignes dans les DNA ou l'Alsace, sinon rien ; seuls les médias militants en parlent. Pour le reste, la plainte n'a pas été retirée, l'affaire continue et on attend le 21 janvier prochain pour connaître la suite de l'affaire.

Vincent: Pour terminer, je voulais exprimer notre soutien à ta lutte et nous espérons que les escrocs socialistes et leurs alliés des Verts seront les perdants de cette tentative de briser une parole militante et contestataire. Il nous semble important de préciser que cette répression politique contre un média indépendant prend une dimension symbolique très forte, du fait de l'état d'urgence et de l'arsenal répressif mis en place par l'État.

Pauvreté et mal-logement

A intervalles réguliers depuis 1955, l'Insee produit une enquête nationale Logement (ENL), posant des centaines de questions à la population française sur ses conditions d'habitat. La dernière enquête disponible datait de 2006.

Celle menée en 2013 était attendue, pour mesurer l'impact de la crise économique sur l'état du mal-logement. Certaines limites de ces chiffres sont inhérentes à l'Enquête Nationale Logement (ENL). Même si elle est de grande ampleur, l'ENL reste une enquête par échantillon (menée auprès de 27 000 ménages en France métropolitaine). En dépit de ces limites structurelles, l'ENL constitue le meilleur outil statistique disponible aujourd'hui en matière de logement. Le rapport 2016 de la Fondation Abbé Pierre y a ajouté ses propres critères et sa propre interprétation.

Pauvreté, dépenses contraintes et taux d'effort

En 2012, la pauvreté touchait 8,6 millions d'habitants, soit 14,2 % de la population française, contre 13 % en 2008. Le nombre de pauvres s'est accru de 800 000 personnes pendant cette période. C'est surtout l'extrême-pauvreté, à 40 % du revenu médian (660 euros par mois et par unité de consommation), qui affiche la remontée la plus marquée. Après avoir sensiblement baissé entre 1996 et 2002, elle est ensuite repartie à la hausse, pour atteindre 2,3 millions de personnes en 2012. Une augmentation vertigineuse de 69 % en dix ans

Alors qu'en 1979, les dépenses contraintes (1) différaient peu selon les catégories sociales (de 20 à 24 % des ressources), en 2011, ces dépenses varient de 38,5 % pour les plus pauvres à 29,5 % pour les plus riches. Les plus riches avaient en 2005 des ressources en moyenne 7 fois supérieures à celles des plus pauvres. Mais, si l'on tient compte des dépenses contraintes et incontournables, l'inégalité est encore plus flagrante : les plus riches ont alors des «reste à vivre» 18 fois supérieurs aux plus pauvres.

Le taux d'effort net moyen (loyer + charges - allocations logement) des ménages les plus pauvres atteint 55,9 %, plus de trois fois supérieur à la moyenne (17,5 %). En 2013, 2 713 000 ménages avaient un taux d'effort supérieur à 35 % et un niveau de vie résiduel inférieur à 65 % du seuil de pauvreté (650 euros par mois et par unité de consommation). Le nombre de ces ménages en effort financier excessif s'est accru de 26 % entre 2006 et 2013. Cette augmentation affectant surtout les ménages les plus modestes (+ 32 %). Près du quart des ménages (23,7 %) ont éprouvé des difficultés de paiement entre 2011 et 2013 et les impayés se concentrent sur les catégories les plus modestes.



Pauvreté et logement

Près de 2,9 millions de personnes vivent dans des conditions très difficiles. Les ménages les plus pauvres (2,1 million de personnes) sont ainsi 8,8 fois plus nombreux à vivre dans des logements qui ne disposent pas de tous les éléments du confort de base (eau courante, installation sanitaire, WC intérieurs, chauffage) que les plus aisés, et 7,9 fois plus nombreux à subir une installation électrique défaillante. Quant aux bruits «très fréquents» la nuit, les pauvres sont 6 fois plus touchés que les riches par ce désordre, très dommageable pour la santé ou la scolarité.

Les ménages en extrême pauvreté sont quatre fois plus souvent en surpeuplement accentué (deux pièces manquantes par rapport au peuplement «normal») que la moyenne (respectivement 3,2 % et 0,8 %) et trois fois plus souvent en surpeuplement modéré (une pièce manquante) que la moyenne: respectivement 27,4 % et 8,7 %. 934 000 personnes vivent en «surpeuplement accentué» (+ 17 % entre 2006 et 2013).

Cela représente donc 3,8 millions de personnes mal-logées, mais il faut aussi ajouter 12,1 millions de personnes «fragilisées» par le logement (impayés de loyer, surpeuplement modéré, taux d'effort excessif,...).

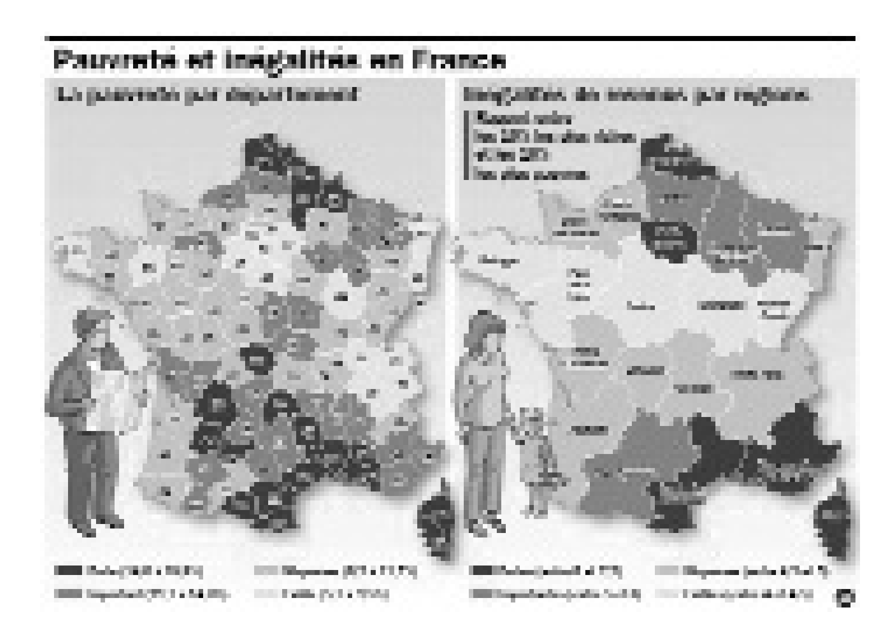
Entre 2006 et 2013, le nombre de ménages en impayés de loyers ou de charges est en légère hausse, passant de 481 000 à 493 000 (+ 2 %), soit 1 210 000 personnes. Le nombre de personnes hébergées de manière contrainte chez des tiers est passé de 411 000 en 2002 à 490 000 en 2013.

Entre 2009 et 2013, parmi les mé-

(1) Les dépenses de consommation des ménages contraintes ou «pré-engagées» sont définies par l'Insee comme «les dépenses qui sont réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme». Elles sont définies comme suit : les dépenses liées au logement (y compris les loyers imputés aux propriétaires occupant leur logement), ainsi que les dépenses relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations ; les services de télécommunications ; les frais de cantine ; les services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes) ; les assurances (hors assurance-vie)

nages les plus riches ayant changé de logement, près de 6 sur 10 sont à présent propriétaires de leur logement, alors que cette perspective a concerné seulement 1 ménage sur 13 parmi les 20 % les plus pauvres des ménages ayant récemment déménagé. Ces derniers sont locataires plus de 3 fois sur 4, plus souvent dans le parc privé (47,8%) que dans le parc social (28,6 %). Les ménages les plus riches, qui accédaient à la propriété pour 38 % d'entre eux entre 1988 et 1992, y ont accédé pour près de 60 % entre 2009 et 2013. Pour les plus modestes, à l'inverse, quand ils déménagent, c'est presque toujours pour devenir locataires, plus souvent dans le secteur libre (pour 38 % à 48 % selon la période), que dans le secteur Hlm où quelle que soit la période considérée, 3 sur 10 trouvent une solution.

Le nombre de sans-abri a bondi de 50% entre 2001 et 2012 : 141 500 personnes se retrouvent à la rue, à l'hôtel, sous un abri de fortune (bidonvilles entre autre) ou en centre d'hébergement. Le Collectif des Morts de la rue a comptabilisé le décès de 498 personnes sans domicile en 2014 et indique que la moyenne d'âge au décès est de 49 ans chez les personnes sans domicile. Un chiffre sans doute très inférieur à la réalité, comme l'a montré une étude épidémiologique récente, qui estime le nombre de morts de la rue à au moins 2 000 par an.



Logement et santé

Si l'absence de logement est évidemment dangereuse pour la santé, vivre dans un logement dégradé peut l'être aussi. L'habitat indigne est ainsi à l'origine de nombreux troubles sur le plan sanitaire, les principaux risques étant les intoxications (plomb, monoxyde de carbone, radon...) et les pathologies allergiques ou respiratoires. L'habitat indigne a aussi des conséquences sur le plan social et psychique : dégradation de l'image de soi - liée à la dévalorisation du patrimoine et à la remise en cause du sentiment de sécurité dans le logement - et repli sur soi du ménage, avec le développement d'un sentiment de «honte» qui concerne aussi bien les adultes que les enfants.

Maladie emblématique du mal-logement, le saturnisme est heureusement en recul. En 2010, l'Institut de veille sanitaire (InvS) montrait que sa prévalence chez les enfants âgés de 1 à 6 ans était évaluée à 0,11 % en 2008-2009, soit 5 333 enfants, contre 2,1 % en 1995-1996. Mais il est fort possible que le saturnisme soit sous-évalué faute de recherche active.

Problème moins dramatique mais bien plus répandu, la qualité de l'air intérieur est dégradée dans les logements trop humides, un problème qui, quantitativement, excède largement celui des logements insalubres. D'après l'enquête nationale Logement 2013, 5,8 millions de ménages (soit 20,7 % des ménages) se plaignent de signes d'humidité sur les murs. La prévalence de l'asthme ou de symptômes respiratoires est associée à la présence de moisissures dans les espaces intérieurs.

Quant à la précarité énergétique, la Fondation Abbé Pierre a initié une étude sur ses impacts sanitaires, qui a confirmé la perception plus forte d'une santé dégradée par les personnes qui y sont exposées, une fréquence accrue de pathologies chroniques (bronchites, arthrose, anxiété, dépression, maux de tête...) et aiguës (rhumes, angines, grippe, diarrhées...) ainsi que des symptômes associés (sifflements respiratoires, crises d'asthme, rhumes des foins, irritations oculaires...). En 2013, 4 767 000 ménages, soit 11 026 000 personnes, se sont plaints d'avoir eu froid d'après l'Insee.

L'instabilité résidentielle des ménages par exemple a des conséquences non-négligeables sur la santé. A l'hôtel, 'insécurité alimentaire est d'autant plus forte que le ménage a dû déménager souvent : près de 8 familles sur 10 en souffrent et même 10 % d'une insécurité alimentaire «sévère». Des taux d'effort trop élevés pour se loger peuvent également avoir des répercussions en termes de privation d'accès au soin. Dans les situations de fragilité financière les plus graves et notamment en cas de menaces d'expulsion, l'état de santé des personnes est directement impacté (perte d'appétit, troubles du sommeil, symptômes d'anxiété...). Environnement dégradé, nuisances sonores, pollution atmosphérique... la localisation de l'habitat a également un impact majeur sur l'état de santé des personnes.

Si les problèmes de logement ont des conséquences indéniables sur la santé des habitants, il arrive à l'inverse que les problèmes de santé soient l'élément déclencheur (ou aggravant) d'une spirale de difficultés de logement.

Alors que «le mal-logement rend malade» autant que «la maladie rend mal-logé», les dispositifs publics censés y remédier restent quant à eux trop souvent hermétiques. En l'absence de coordination suffisante avec les acteurs du champ de la santé et du médico-social, les professionnels de l'hébergement et du logement se disent souvent «démunis» face à des problématiques qu'ils ne maîtrisent pas, percutés de plein fouet dans leurs pratiques. D'après la loi, toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. Mais, comme le signale un travailleur social, «ces critères se sont durcis. On doit juger des situations prioritaires mais, par exemple, qui est plus prioritaire entre une personne qui a du diabète et une femme enceinte ?»

La politique de l'Etat

L'objectif affiché au début du quinquennat de dynamiser la construction tout en maîtrisant les hausses de prix du logement, a été abandonné. L'exécutif a semblé regretter cette volonté réformatrice en réduisant significativement l'ambition de deux avancées importantes consistant à encadrer les loyers et instaurer une Garantie universelle des loyers (GUL), une des mesures phares de la loi Alur, jugée trop coûteuse en 2014. Rebaptisée «Visa pour le logement et l'emploi» (Visale), la nouvelle garantie contre les impayés non seulement n'est pas obligatoire et encore moins universelle, mais elle ne peut bénéficier, si leur bailleur l'accepte, qu'aux salariés précaires en excluant... les chômeurs. Quant aux étudiants, le gouvernement leur a réservé un nouveau dispositif particulier, la «caution locative étudiante» (Clé), qui, avec 4 600 étudiants concernés fin août 2015 - soit 0,2 % des étudiants après une première année de mise en œuvre - semble bien dérisoire. Il a préféré revenir à des recettes du passé consistant à privilégier l'investissement privé, sans réel ciblage géographique ou social de la production.

Alors que la Garantie universelle des loyers avait été présentée au début du quinquennat comme la réponse aux expulsions, son abandon laisse comme orpheline une politique visant à mieux les prévenir. Pour ne pas avoir à indemniser les bailleurs en cas d'impayés, les préfectures continuent à exécuter des décisions de justice en augmentation régulière. D'après des chiffres nationaux sans doute incomplets, ce sont encore près de 12 000 expulsions avec le concours des forces de l'ordre qui se produisent chaque année, entre deux trêves hivernales.

Les APL ont été présentées par le gouvernement comme de faciles boucs émissaires de la hausse des loyers et des dépenses publiques et comme des sources d'économies potentielles. Pas moins de 2 milliards d'euros d'économies étaient annoncées sur ces aides essentielles aux ménages modestes, qui sont les seuls à en bénéficier (une personne seule par exemple ne touche plus les APL si elle gagne plus de 1,1 Smic par mois). Le débat au Parlement, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2016, a conduit à limiter les coupes annoncées à 116 millions d'euros, ciblées sur les allocataires qui disposeraient d'un patrimoine important (supérieur à 30 000 euros), ou qui «choisiraient» de vivre dans des logements chers (dont le loyer est supérieur à 2,5 fois le loyer-plafond APL)

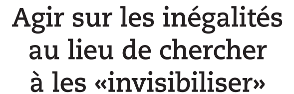
Depuis 2008, la crise économique a frappé plus durement les territoires en Zones urbaines sensibles (ZUS), où, en 2012 le taux de pauvreté atteint 38,4 %, trois fois plus que la moyenne. Cette paupérisation est accrue par l'arrivée de nouveaux ménages plus pauvres que la moyenne en ZUS. Le début des années 2010 est, en particulier, marqué par une très forte chute du nombre de sorties du parc social vers d'autres statuts et en 2013, pour la première fois depuis longtemps, on sort davantage du parc social pour rester locataire que pour devenir propriétaire. La tension entre mixité sociale et droit au logement tient aussi au poids de notre héritage urbain et social qui fait du parc immobilier un ensemble particulièrement hétérogène : offre locative sociale aux loyers les plus faibles concentrée dans les grands ensembles ; gentrification des centres-villes ; paupérisation des «cités» au moment où les couches moyennes profitaient du développement de l'accession à la propriété… Le débat sur les meilleures manières de faire progresser la mixité sociale dans les quartiers aisés ne peut se cantonner au parc social, c'est-à-dire uniquement à 14 % du parc de logements français. Le conseil de l'Europe a d'ailleurs condamné la France en 2008 car «le concept de mixité sociale (…) conduit souvent à des résultats discrétionnaires, ce qui exclut les pauvres de l'accès au logement social.» La mixité sociale se mue même parfois, sans base légale, en mixité ethnique à sens unique, qui pénalise les ménages immigrés ou étrangers. D'après les derniers chiffres ComDalo, au moins 18 % des relogements Dalo ont eu lieu en ZUS au second semestre 2014. À certains endroits, ce taux est bien plus élevé : 27 % dans l'Essonne, 36 % dans l'Oise, 40 % dans les Bouches-du-Rhône, 69 % dans la Marne, 73 % en Charente-Maritime.

L'article 55 de la loi SRU, qui impose un quota de logements sociaux dans chaque commune urbaine, constitue une réponse centrale aux enjeux de ce chapitre afin de loger les ménages à bas revenus hors des quartiers paupérisés. Pourtant, l'effort des communes reste trop inégal. Les derniers chiffres de la période 2011-2013 sont inquiétants : 36 % des communes n'ont pas respecté leurs obligations.

Au lieu des 150 000 logements sociaux attendus, seuls 106 000 ont été financés en 2014, en baisse annuelle de 9 %. Les résultats pour 2015 ne sont pas encore connus mais ne devraient pas être très éloignés de ce chiffre insuffisant. Un même bilan décevant concerne la production de logements très sociaux à bas niveau de quittance («PLAI adaptés»), à peine plus de 700 ont été programmés alors que 3 000 étaient attendus en 2015.

Malgré le lancement, au début de l'année 2015, d'un plan de réduction des nuitées hôtelières, le recours à l'hôtel, coûteux et inadapté aux familles, poursuit sa hausse : + 23 % en 2015 après des hausses de 27 % en 2013 et en 2014, pour atteindre 40 000 nuitées quotidiennes à la fin de l'année. La volonté affichée de privilégier le logement pérenne plutôt que l'hébergement d'urgence ne se traduit pas clairement dans les actes ou dans le budget. Faute d'alternatives et face à une demande croissante, les services d'hébergement sont engorgés.





Agir sur les inégalités au lieu de chercher à les «invisibiliser»

Les quartiers dits «sensibles» sont confrontés à des problèmes urbains liés au quartier lui-même (état du bâti, localisation, dégradation de l'environnement urbain, éloignement, enclavement…) et sociaux propres à ses habitants (chômage, formation, paupérisation). D'après l'enquête Conditions de vie et aspirations du Crédoc, près de deux tiers des personnes qui disent vivre ou travailler dans un quartier «sensible» ont l'impression que leurs conditions de vie se sont beaucoup dégradées ces dernières années. Répartir différemment leurs populations, en espérant attirer des ménages plus aisés et loger ailleurs certains des ménages pauvres, ne changerait pas fondamentalement les problèmes. Dans le premier cas, le quartier resterait dégradé. Dans le second, certains de ses habitants pauvres seraient simplement disséminés ailleurs. S'il est nécessaire de faire reculer la concentration de la pauvreté, il ne faut pas oublier que le problème premier reste tout de même la pauvreté, avant sa plus ou moins grande concentration.

Plutôt que d'attendre les effets d'un hypothétique changement de population, il convient de s'intéresser au sort des habitants des «quartiers», en assumant qu'il existe et existera des quartiers populaires et que l'objectif des politiques doit être avant tout d'améliorer leur quotidien, en s'appuyant sur leurs ressources et leurs identités, plutôt que de chercher à les «invisibiliser» à tout prix. Il faut assumer que les quartiers populaires accueillent en majorité des familles pauvres ou modestes, à qui il faut impérativement assurer des services publics - emploi, transports, école, culture - de qualité et donner à ces quartiers les mêmes chances que les autres..

La ségrégation est creusée par une augmentation des inégalités de revenus qui assigne à chaque groupe social des territoires particuliers et hiérarchisés. Prétendre combattre la ségrégation uniquement au travers d'une politique de peuplement est donc largement illusoire. Autant que sur l'habitat, il faut agir sur les inégalités de revenus, car une politique urbaine ne compensera pas entièrement une polarisation croissante des richesses, qui, d'une manière ou d'une autre, se traduit toujours spatialement et mine à long terme la légitimité des mécanismes de redistribution.

Camille, OCL Reims

Sources : INSSE (ENL 2013, Taux de pauvreté 2012), Rapport 2016 de la Fondation Abbé Pierre.

Intensification du système répressif

On est rassurés!.. Sous couvert de lutte contre le terrorisme, le ministre de l'intérieur vient de créer 4 nouveaux pelotons d'intervention de la gendarmerie... Champagne!

«Dans le combat que nous menons contre le terrorisme, la gendarmerie joue un rôle fondamental grâce à son maillage territorial, à sa capacité d'analyse et de recueil du renseignement, à ses compétences en matière judiciaire et d'intervention, à son organisation spécifique placée sous un commandement unique qui lui permet de monter rapidement en puissance en cas d'attaque terroriste», a-t-il déclaré. En réalité, l'annonce de la création des PI2G a été retardée à cause d'arbitrages sur le maillage géographique et sur la complémentarité avec les unités spécialisées de la police. Ces recrutements font partie du «plan 5 000» annoncé par François Hollande lors du Congrès rassemblé à Versailles le 16 novembre 2015. Parmi ces 5 000 postes, 1 800 sont consacrés à la gendarmerie.

Création de 3 PI2G et d'un GPI

«La menace est plus élevée qu'elle ne l'a jamais été», a insisté le ministre, évoquant «des cellules disséminées dans plusieurs pays européens et susceptibles de planifier un attentat de façon concertée» et «les risques liés à des comportements d'imitation de la part d'individus qui répondent aux mots d'ordre de Daech en attaquant nos concitoyens sans nécessairement s'inscrire dans un réseau formel».

Avec Nantes et Tours, Reims a été choisie pour accueillir une nouvelle antenne du GIGN. Ces trois pelotons d'intervention interrégionaux de gendarmerie (PI2G) viendront renforcer «le rôle fondamental» de la gendarmerie dans la lutte contre le terrorisme, a annoncé le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve lors de ses voeux à la gendarmerie, sur la base du groupement blindé de la gendarmerie mobile à Versailles-Satory (Yvelines). Ils s'ajoutent aux pelotons existants à Orange, Toulouse et Dijon. A cela s'ajoute la création à Mayotte d'un groupe de pelotons de gendarmerie (GPI) qui s'ajoute 6 autres existants (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française).

Ils arriveront à Reims dans l'année et devraient être 34. Ces hommes seront formés par le GIGN mais n'en feront pas tout à fait partie. «Il ne faut pas confondre les deux. Le PI2G n'a pas vocation à remplacer le GIGN. Son spectre d'intervention est différent», explique un officier de gendarmerie. «En cas d'attaque terroriste ou de forcené retranché, le rôle du PI2G, en tant qu'unité régionale de premier rideau, est de geler les lieux, de sécuriser le site, en attendant l'arrivée des spécialistes du GIGN». Pour résumer, il prépare le terrain en vue de l'intervention.

Cela conduit à s'interroger sur le choix de Reims. Cette antenne aura vocation à intervenir dans toute la région Grand Est. Une implantation à Nancy ou Metz aurait été géographiquement plus logique. «Un positionnement à Reims permet à la fois la couverture de la frontière belge et luxembourgeoise. Reims est très bien placée. Historiquement c'est la voie des invasions. C'est aussi celle des exfiltrations», indique une source proche du ministère.

Le ministre n'a pas précisé la date de la création du PI2G de Nantes mais l'annonce de sa création correspond étonnement aux moments où les luttes dans la région Nantaise s'intensifient. En manque d'argument face aux mobilisations le gouvernement à donc choisit de passer à l'offensive quitte à traiter des militants écologistes pacifistes comme des terroristes et à accentuer les interpellations et les garde à vue.

En finir avec la guerre des polices

Ce peloton sera-t-il invité à intervenir en ville car Reims est en secteur police et non gendarmerie ? «Mêlé de près ou de loin ces derniers mois à plusieurs affaires de terrorisme, le secteur de Reims fait partie des endroits à surveiller et à renforcer en effectifs. Sauf que c'est un secteur police et non gendarmerie», remarque une source policière.

«Face au caractère diffus de la menace» terroriste, le ministre de l'intérieur a également appelé les différentes composantes des forces de l'ordre à «partager l'information» et à «travailler main dans la main». «La responsabilité qui est la nôtre est trop importante pour que nous laissions les vaines querelles et les petites concurrences parasiter la poursuite des objectifs qui nous sont communs. Nous devons faire évoluer l'articulation des zones de compétences propres à la gendarmerie et à la police. Le sujet est sensible, j'en ai bien conscience, et les difficultés sont nombreuses».

Les pelotons d'intervention de la gendarmerie

La Gendarmerie distingue trois niveaux d'intervention : l'«intervention professionnelle» (également appelée «intervention élémentaire»), l'«intervention intermédiaire» et l'«intervention spécialisée».

Le «PI» est une unité d'intervention et de franchissement opérationnel qui s'inscrit dans une gradation de moyens permettant de mettre en œuvre des personnels entraînés pour des situations de gravité croissante :

Le peloton de surveillance et d'intervention («PSIG») de la gendarmerie départementale, créé en 1975. En 2015, la gendarmerie départementale compte environ 370 PSIG dont une vingtaine outremer ;

Le peloton d'intervention de la gendarmerie mobile ou de la Garde républicaine. Chaque escadron de gendarmerie mobile et chaque compagnie de sécurité et d'honneur de la Garde républicaine comporte un peloton d'intervention ou «PI». Pour accomplir ses missions, il peut déployer jusqu'à 18 personnes ;

Le peloton spécialisé de protection de la Gendarmerie («PSPG») dont la mission principale est la protection des sites nucléaires. Dans le cadre d'un partenariat conclu avec EDF en 1980, la Gendarmerie, à la suite des attentats de 2001, avait mis en place des « PSIG nucléaires » à proximité des centrales nucléaires. Ces formations ont toutes été remplacées, entre 2009 et 2012, par les Pelotons spécialisés de protection de la Gendarmerie ou «PSPG». Ces PSPG comptent 740 gendarmes ;

Le peloton d'intervention interrégional de Gendarmerie («PI2G») en France métropolitaine. Le premier PI2G a été mis en place en septembre 2004. En 2015, il y a trois PI2G en service qui sont basés à Toulouse (2004), Orange (2007) et Dijon (2010). La création de trois PI2G métropolitains supplémentaires - implantés respectivement à Nantes, Reims et Tours - a été annoncée pour 2016. L'effectif de chaque PI2G est de 26 personnels dont 3 officiers (doit passer à 32, voir 34 en 2016).

Les groupes de pelotons d'intervention («GPI») dans les DOM-COM. Chaque GPI comprend 36 personnes réparties entre deux pelotons d'intervention outre-mer (PIOM) identiques, capables de se relayer pour prendre l'alerte à tour de rôle, et est renouvelé tous les 4 ans, temps de mission des PIOM ;

Le GIGN. En réponse à la multiplication des prises d'otages au début des années 1970 (notamment à la centrale de Clairvaux (10) en 1971 et lors des Jeux olympiques de Munich en 1972), un premier GIGN est formé le 11 octobre 1973 au sein de l'escadron parachutiste de Mont-de-Marsan, tandis qu'une équipe commando régionale d'intervention (ECRI) est formée le 1er décembre de la même année au sein du groupe d'escadrons I/2 de gendarmerie mobile de Maisons-Alfort. Le commandement de l'ECRI est confié au (*tristement célèbre ndc*) lieutenant Christian Prouteau et l'unité devient opérationnelle le 1er mars 1974. Sa structuration actuelle date de 2004. L'effectif total est d'environ 380 personnes en 2014. Cette organisation permet d'en engager 180 - entraînés et habitués à travailler ensemble - en moins de quatre heures en cas de crise nécessitant une intervention de grande envergure.

OCL Reims, janvier 2016





Etat d'urgence : guide juridique

Au sommaire : L'assignation à résidence, perquisitions, dissolution d'associations, manifestations, les autres dispositions prévues par l'état d'urgence, une restriction de la liberté d'aller et venir, le blocage de sites Web, port d'armes par les flics hors service, contrôle d'identité, vérification d'identité, la garde à vue, après la garde à vue, l'audition en tant que « suspect libre », le menottage.

48 pages, petit format, à télécharger sur : brest.mediaslibres.org

Pluies de projets de lois sécuritaires

Jamais il n'y en eut autant !

1/ Commençons par le texte le plus ancien : Le projet de loi relatif au droit des étrangers en France déposé par le Gouvernement le 19 juin 2015. En quoi est-il sécuritaire ? Il lève tout simplement le secret professionnel dans des secteurs essentiels comme la santé, l'école, l'emploi et le social à travers 3 de ses articles. Si les articles 8 et 25 sont votés définitivement en l'état, Pôle emploi, les écoles et les universités, les établissements de santé publics et privés, les fournisseurs d'énergie et opérateurs de téléphonie, tout comme les établissements bancaires auront obligation, sous peine d'amende (les 7500 euros que l'on retrouve partout) de fournir toute information que les agents de la préfecture jugeront utile pour contrôler la «sincérité et l'exactitude des déclarations et de l'authenticité des pièces» des personnes titulaires d'une carte de séjour. Les structures d'hébergement seront également sollicitées dans le cas de l'expulsion du territoire français des personnes puisque l'article 22 prévoit de venir les interpeller dans leur chambre en dehors de toute procédure pénale engagée.

2/ La proposition de loi relative à la prévention et à la lutte contre les atteintes graves à la sécurité publique, contre le terrorisme et contre la fraude dans les transports publics de voyageurs. Cette
procédure accélérée a été engagée par le Gouvernement le 19 octobre 2015. (voir à ce propos, sous cette rubrique, les CA de décembre 2015 et février 2016). La commission mixte paritaire (CMP) qui réunit des députés et des sénateurs pour s'accorder sur un texte de compromis a adopté, en février, une disposition qui prévient que « le fait de diffuser, par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support, tout message de nature à signaler la présence de contrôleurs ou d'agents de sécurité employés ou missionnés par un exploitant de transport public de voyageurs est puni de deux mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende ». A suivre…

3/ Le projet de la loi sur la «déontologie, droits et obligations des fonctionnaires» entend installer dans les écoles, hôpitaux, … des «déontologues» dont la tâche sera de déceler les mauvais comportements, c'est-à-dire les signes de «radicalisation islamique».

4/ Le Projet de loi prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence. Ce texte qui prévoit la prolongation de 3 mois de l'état d'urgence (jusqu'au 26 mai 2016) est en procédure accélérée engagée par le Gouvernement le 3 février 2016.

5/ La proposition de loi tendant à renforcer l'efficacité de la lutte antiterroriste de novembre 2014.
Cette proposition de loi a été déposée au Sénat par 4 sénateurs de Droite le 17 décembre 2015. Elle vise notamment à autoriser l'installation de dispositifs de type IMSI-catchers (matériel d'espionnage utilisé pour l'interception du trafic de téléphonie mobile) dans le cadre de simples enquêtes préliminaires, sous contrôle du juge des libertés et de la détention, ce qui permettra de placer tout un quartier sous surveillance électronique, y compris pour enquêter sur des délits de droit commun. Elle vise aussi à autoriser la captation des SMS et à accéder en tous lieux, aux correspondances numériques émises, reçues ou stockées sur une adresse électronique sans avoir à réaliser une perquisition. Cette proposition de loi autorise les juges d'instruction à mandater des hackers pour mettre sur écoute un système informatique sans avoir à recourir aux dispositifs techniques labellisés par le ministère de l'Intérieur. Elle vise aussi à interdire la consultation de sites djihadistes.

6/ Avant a démission C.Taubira, elle avait soumis au Conseil d'Etat une proposition de modifications de la loi de procédure pénale (voir CA du mois dernier, page 4). Cet examen a pris du retard mais est dans les tuyaux… Son article 20 qui voudrait inscrire dans la loi la présomption de légitime défense pour les policiers semble être de plus en plus contesté. Une pétition sur «change.org» intitulé «nonaupermisdetuer» sur l'initiative du «Collectif Urgence notre police assassine» a recueilli plus de 15 000 signatures en quelques jours.

7/ N'oublions pas le summum que constitue l'introduction de l'état d'urgence dans la Constitution, ainsi que la déchéance de la nationalité. Le congrès (Sénat et Assemblée Nationale) sera très certainement réuni en mars et il est fort probable que les 3/5 de ces élus de la République entérinent les propositions du Pouvoir. Notons tout de même que le débat sur la déchéance qui a stigmatisé les binationaux a aussi éludé l'inscription de l'état d'urgence qui est pourtant central. En effet, cela prive le Conseil constitutionnel d'une grande part de son pouvoir de contrôle des dérives du Pouvoir politique. Cette inscription «ouvre la porte à une extension des atteintes aux droits qui lui sont associés à travers des lois de police» (extrait d'un texte de Philippe Aigrain, cofondateur de la Quadrature du Net). Constitutionnellement, un Etat policier se met en place. A suivre !

Sources : Quadrature du Net, Numerama, ldh Toulon, etc.

Espagne : guignol au pilori

Deux marionnettistes du groupe Títeres desde Abajo ont été arrêtés le 5 février à Madrid, alors qu'ils présentaient leur spectacle La Bruja y Don Cristóbal, durant le carnaval. Ils sont accusés d'apologie du terrorisme. L'un de ces travailleurs du spectacle est militant de la CNT-AIT. Que s'est-il passé ? La pièce vise à dénoncer la répression et les provocations policières dont le mouvement libertaire est régulièrement victime dans la péninsule ibérique. Dans le spectacle, la sorcière qui le représente s'affronte successivement à quatre pouvoirs : la propriété, la religion, la police et la justice. A un moment donné, frappée par un policier, cette sorcière perd connaissance. Alors qu'elle est inconsciente, le flic pose sur elle une pancarte sur laquelle on peut lire « Gora Alka-ETA » (un jeu de mot pour dire vive Al Quaïda et ETA : c'est-à-dire le mal absolu) dans le but de la faire condamner par le juge. C'est là que la fiction rejoint la réalité, puisque c'est cette scène qui a valu leur arrestation aux deux marionnettistes ! Placés en détention provisoire le 6 février, des dizaines de milliers de signatures et des manifestations importantes ont eu lieu à Madrid et dans plusieurs villes sur le territoire espagnol (une quarantaine) pour exiger la libération des deux marionnettistes.
Le 10 février, les deux comédiens, toujours inculpés, ont été remis en liberté sous contrôle judiciaire.

Source : laffranchi.info

Brother



Clandestinité des fichiers de police :record battu !

Le 27 janvier, journée européenne des données personnelles, le Canard enchaîné révélait l'existence d'un nouveau fichier de police clandestin créé en 1972 ! Il s'agit d'OSIRIS pour «Outil et système d'informations relatives aux infractions sur les stupéfiants». Ce fichier a été créé par un arrêté publié au JO le 19 janvier 2016. La CNIL découvre alors qu'OSIRIS est mis en œuvre depuis 2006 par l'office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants. De fil en aiguille, on apprend que ce fichier existe depuis 1972, qu'il est devenu nominatif depuis 1990, qu'il s'appelait alors Fichier national des auteurs d'infractions à la législation sur les stupéfiants (FNAILS) avant d'être renommé OSIRIS en 2007. Cela lui fait donc 26 ans de clandestinité en tant que fichier nominatif, record battu ! Ce record était jusqu'alors détenu par le système judiciaire de documentation et d'exploitation (JUDEX) créé en 1985 mais légalisé en 2006.

Rappelons ici que le 21 mars 1974, le quotidien Le Monde révélait un projet gouvernemental tendant à identifier chaque citoyen par un numéro et d'interconnecter, via ce numéro, tous les fichiers de l'administration. Ce projet, connu sous le nom de SAFARI (Système automatisé pour les fichiers administratifs et le répertoire des individus) allait aboutir au fichage général de la population. Une commission Informatique et Libertés vit le jour et proposa de créer une autorité dite indépendante : La CNIL (loi du 6 janvier 1978). Cette loi censée protéger les citoyens français du fichage policier fut modifiée en 2004 de sorte que le gouvernement, s'il doit toujours demander son avis à la CNIL dès lors qu'il veut créer un fichier de police, n'a plus à en tenir compte. Sa seule obligation : publier cet avis de la CNIL au JO… Depuis, le nombre de fichiers de police a explosé.

Source : bugbrother.blog.lemonde.fr

Les nouveaux micro-drones de la gendarmerie

A partir de ce mois-ci, la gendarmerie aura à sa disposition une vingtaine de micro-drones NX –110 commercialisé par l'entreprise française Novadem basée à Aix-en-Provence au prix de 50 000 euros pièce. Ce matériel avait été testé en octobre 2014 par le Centre National d'Entraînement des Forces de Gendarmerie de Saint-Astier en Dordogne dans le cadre d'exercices de maintien de l'ordre. Le système (drone, radiocommande et logiciels de traitement d'image) permet d'envoyer, en temps réel, les images prises par le drone à 360° gyrostabilisé, vers un terminal au sol. Il intègre des solutions de traitement vidéo avancées mises au point par l'entreprise française Inpixal. Le micro-drone, qui pèse moins de 2 kg, est un quadricopter pouvant atteindre 70km/h et évolue dans un rayon de 1 km, le tout avec une autonomie de 20 minutes. Ces drones auront pour mission principale la collecte d'informations sur les zones « à risques ».

Source : opex360.com

Vive la contagion des luttes !

M.Gao Peng père d'une fillette de 5 ans scolarisée à l'école Pajol, Paris 18ème, a été enfermé au CRA de Vincennes le 23 décembre. Le 15 janvier, les parents d'élèves décident d'occuper l'école nuit et jour «sans limite de durée» et de manifester dans les rues «sans demander d'autorisation ni de permission à quiconque». Leur lutte aura duré 5 jours, Gao Peng est libéré le 20 janvier. Pour les parents de l'école Orsel du même arrondissement, la victoire a été encore plus rapide : M.Mérabi Duglaze père d'un garçon de 5 ans, arrêté dimanche 31 janvier et jugé expulsable, a été libéré le vendredi 5 février après que les parents aient lancé une pétition, organisé un rassemblement et menacé d'occuper l'école.

Source : Résistons ensemble, bulletin n°149 de février 2016 (resistonsensemble.lautre.net)

Nouveau procès Anonymous

Pour avoir mené des attaques informatiques contre le site de l'Agence nationale de gestion des déchets radioactifs, Loïc avait été condamné par le tribunal de Nancy à 4 mois de prison avec sursis, 401 euros d'amende personnelle et 7500 euros de dommages et intérêts à partager avec les 2 autres Anonymous de l'opération contre les grands projets inutiles et imposés (voir CA de décembre 2015).

Loïc a eu de nouveau la visite, le 29 janvier, de 2 agents de la Direction Générale de la Sécurité Intérieure porteurs d'une convocation au tribunal de Grande Instance de Paris pour y être jugé le 21 mars 2016 à 13h30. Il est accusé d'avoir été complice du délit d'entrave au fonctionnement d'un système de traitement automatisé de données au préjudice de la Préfecture de Paris, à l'encontre d'un système de traitement automatisé de données mis en œuvre par l'Etat. Ces faits sont antérieurs à l'affaire de Nancy.

A suivre

Une 2ème assignation à résidence suspendue par le Conseil d'Etat

Youssef, 25 ans et habitant Montpellier, demandait en urgence à la plus haute juridiction administrative de mettre fin à ses 3 pointages quotidiens. Il a obtenu gain de cause le 9 février. Pour justifier l'assignation à résidence, le ministère de l'Intérieur a produit une note blanche, un document sans en-tête et ni signature, énumérant des affirmations destinées à prouver «la menace pour la sécurité et l'ordre public» que constituerait Youssef. Les services antiterroristes avaient Youssef dans le viseur depuis 2013 date à laquelle la famille G., dont il était proche, est partie rejoindre l'Etat islamique en Syrie. Youssef s'en est expliqué devant le juge. Oui, il connaissait des fils de la famille et avait demandé la main de la fille de la famille, mais il ignorait tout de leur projet. Ce qu'il avait déjà expliqué lors d'un «entretien administratif» en 2014. Les conclusions de cette enquête n'ont pas été versées à l'instruction comme le réclamait la défense, le ministère invoquant le secret-défense qui entoure ce genre de procédure. Autre motif de suspicion : l'Intérieur relevait sa proximité avec d'autres habitants de La Paillade (le quartier populaire de Montpellier), considérés comme des extrémistes par les services de renseignement. Youssef assure «ne les avoir jamais rencontrés qu'a`l'occasion de son activité´de commerçant sur le marche´de La Paillade et de sa frequentation de la mosqueé du quartier», relève l'ordonnance rendue par le Conseil d'Etat.

L'instruction a réservé une autre surprise au juge des référés. Le ministère de l'Intérieur affirmait qu'une perquisition administrative à son domicile avait permis de découvrir «de nombreux livres sur l'islam d'inspiration fondamentaliste et un cahier de dessins […] représentant des bannières et des oriflammes emblématiques de l'Etat islamique ainsi que qu'un dessin satirique représentant un terroriste venant de Syrie poignarder la France [trouvé sur] l'ordinateur» de Youssef. Seul hic : le procès-verbal dressé par les policiers à l'issue de la perquisition ne mentionnait nullement ces découvertes littéraires et informatiques. Dans son ordonnance, le Conseil d'Etat déplore que «le ministère de l'Intérieur ait refusé, sans motif, de communiquer la clé USB qui contiendrait les données copiées et dont il s'est pourtant prévalu devant le juge».

Face à l'incapacité du ministère de l'Intérieur à étayer avec rigueur ses affirmations, le Conseil d'Etat a ordonné la suspension de l'assignation à résidence de Youssef. Son avocate a salué une «décision courageuse du juge» tout en avertissant : «Il ne faut pas que ce soit l'arbre qui cache la forêt. Sur ce cas, on a fait valoir la justice, mais il a fallu une énergie démesurée pour gagner.»

Source : extrait de l'article de Pierre Alonso dans libération.fr daté du 10 février

Big Brother

Oppositions à l'exploitation des gaz de schiste



En France

En France, le combat contre l'exploitation des gaz de schiste est loin d'être terminé. En 2010, Jean-Louis Borloo, alors ministre de l'écologie, signe trois permis d'exploration de gaz de schiste dans le sud-est de la France. Face à l'ampleur du mouvement d'opposition ces trois permis de recherche sont abrogés (arrêté du 12 octobre 2011) en s'appuyant sur la loi du 11 mai 2011 qui n'interdit pas l'exploration et l'exploitation, mais le recours à la technique de la fracturation hydraulique pour l'exploration et l'exploitation des gaz et huiles de schiste. Nuance, mais d'importance. La contre-attaque des compagnies pétrolières pour l'annulation de l'abrogation est judiciaire. En décembre 2015, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise rejette la requête du groupe Schuepbach qui souhaitait récupérer ses permis de recherche en Ardèche et dans l'Aveyron. Mais, en janvier 2016, ce même tribunal décide d'annuler l'abrogation du permis de recherche, dit de Montélimar, concédé à Total. Les abrogations s'appuyant sur la loi interdisant le recours à la technique par fracturation hydraulique, Total a su convaincre qu'il pouvait mener son exploration sans faire appel à cette technique. Il s'agit d'une mystification car à l'heure actuelle il n'existe pas d'autre méthode que la fragmentation hydraulique, mais comme le précise le rapporteur public du tribunal, "l'article 3 de la loi n'a pas prévu d'évaluer la sincérité des bénéficiaires de permis ni d'évaluer la réalité des techniques alternatives". Le gouvernement, certainement désireux de ne pas réanimer la contestation, a décidé par l'intermédiaire de sa ministre de l'Écologie de faire appel de la décision du tribunal. Affaire à suivre, donc.

En attendant, les collectifs des cinq départements impactés par le permis de Montélimar (Ardèche, Drôme, Gard, Vaucluse et Hérault), se sont réunis le samedi 16 janvier 2016. Ils invitent la population et les élus à se mobiliser le dimanche 28 février 2016, à Barjac (Gard), face au risque de réattribution du permis détenu par Total.

De son côté Luc Chatel, le tout nouveau président du Conseil national des Républicains, proclame que "les Républicains doivent être le parti du principe d'innovation plus que du principe de précaution, le parti du gaz de schiste, des OGM, des biotechs". Tout un programme !

Aux États-Unis

Aux États-Unis, où les schistes sont largement exploités pour en extraire du pétrole et du gaz au point que l'on parle de la "révolution énergétique américaine", une des conséquences de la fracturation hydraulique est le déclanchement de tremblements de terre. Cette conséquence bien connue (cf Courant Alternatif n° 212, juillet 2011) et dénoncée par les opposants était niée par les autorités politiques et bien entendu les sociétés pétrolières qui ont même été jusqu'à exercer des pressions sur une instance scientifique (l'Oklahoma Geological Survey) pour qu'elle n'établisse pas de liens entre l'hydrofracturation et les séismes, mais qu'elle déclare qu'il s'agit d'un phénomène naturel. Néanmoins, devant l'ampleur du phénomène s'amorce un timide mouvement de rétropédalage. Il faut dire qu'un État comme l'Oklahoma a connu en 2015 plus de 900 séismes (entre deux et trois par jour) d'une magnitude proche de 3 sur l'échelle de Richter. Le 6 janvier 2016, il s'en est même produit deux, d'une magnitude de 4,7 et 4,8. La colère montant, il a été décidé de réduire le nombre de nouveaux puits de forage et d'inviter les sociétés pétrolières à réduire, sur la base du volontariat, les volumes d'eau injectés dans le sol (il faut injecter 10 barils d'eau pour extraire 1 baril de pétrole). Il n'est pas sure que ce soit suffisant pour apaiser la colère !

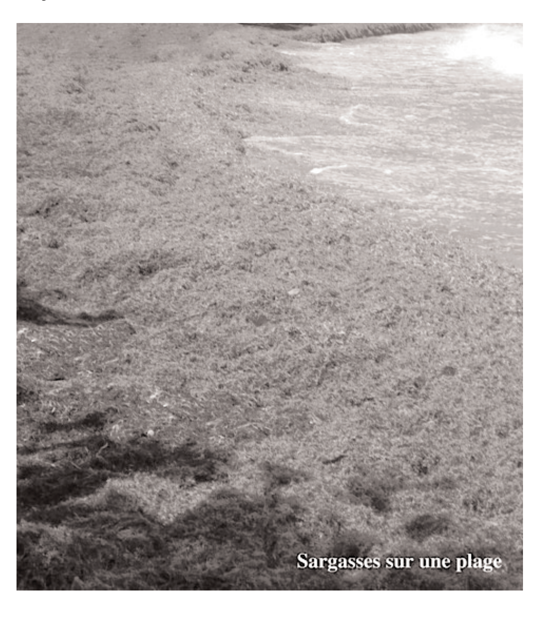
Quand les algues prolifèrent

En Bretagne, la prolifération des algues vertes qui avait baissé ces deux dernières années est revenue en 2015. Un article de Courant Alternatif (n° 217, février 2012) indiquait que "les rejets azotés liés à l'élevage industriel et à l'épandage d'engrais sont propices à la prolifération des algues vertes, dont la décomposition provoque des gaz toxiques."

Les îles de l'arc antillais, comme la Guyane, sont également affectées, depuis 2011, par des échouages massifs d'algues. La raison en est-elle la même que pour les algues de Bretagne ? Il s'agit ici de deux espèces d'algues brunes appartenant au genre Sargasse. Ces sargasses sont des algues qui ne sont accrochées à aucun substrat. Elles flottent au large ce qui explique qu'elles peuvent se déplacer sur de très grandes distances. On a tout d'abord cru qu'elles venaient de la mer du même nom, mais il n'en est rien. Elles proviennent en fait du Nord de l'Amazonie, au large du Brésil. Ce sont les limons, contenus dans l'eau de l'Amazone et de l'Orénoque qui profitent à leur croissance et favorisent leur très fort développement. Ce phénomène n'est sans doute pas prêt de s'arrêter, il risque même de s'accentuer, car l'abondance de nutriments est une conséquence de la déforestations et de l'urbanisation incontrolée. Pour arranger le tout, la mangrove des Guyanes, une des plus vaste au monde, qui s'étendait sur les 1 600 km de littoral séparant les deltas des deux grands fleuves a été massivement détruite, en particulier au Guyana, pour développer l'agriculture et l'aquaculture. Or, c'est la mangrove, constituée de palétuviers avec leurs racines-échasses, qui retient une grande partie de ces nutriments fluviaux et protége la côte vaseuse de l'érosion due à la houle. On n'en a donc pas fini de ramasser les sargasses échouées sur les plages qui représentent un danger pour l'environnement et la santé. Ces algues en elles même quand elles sont en mer, ne sont pas dangereuses. C'est leur décomposition sur la côte qui produit de l'hydrogène sulfuré, un gaz toxique à l'odeur nauséabonde qui reppelle celle d'œufs pourris. L'inhalation de ce gaz si elle est prolongée et s'il est concentré peut présenter un risque mortel. Il est donc conseillé en cas d'apparition de symptômes tels que maux de tête, vomissement, difficultés respiratoires, de quitter la zone au plus vite. On ne déplore pas jusqu'à maintenant de victimes humaines (ce qui n'est pas le cas pour les animaux, en particulier les tortues).

En juin 2015, à Terre-de-bas une île des Saintes en Guadeloupe, après l'évacuation sanitaire d'urgence d'une femme enceinte habitant à proximité de la plage de Grande-Anse la tension est montée d'un cran. Les îliens, qui vivent essentiellement de la pêche et du tourisme, déjà privés de leurs moyens de subsistance étaient en passe d'être isolés du monde par une ceinture d'algues. Se sentant abandonnés par les autorités inertes, ils ont fini par organiser une manifestation pour exprimer leur sentiment de désespoir et leur colère. Depuis des mesures ont été prises, des fonds débloqués, mais les aides de l'État ne sont même pas assurées pour 2016 alors que le phénomène aux graves conséquences écologiques, sanitaires et économiques ne semble pas prêt de disparaître.

Scylla


Sargasses sur une plage

De l'Açai à l'Açailândia
Richesse naturelle contre richesse matérielle.

Un fruit à la mode au Brésil depuis une dizaine d'années c'est l'açai. Il est notamment utilisé pour faire des glaces savoureuses. Malgré toutes les convoitises qu'il suscite on peut se demander si ces fruits ont réellement de l'avenir en raison de la déforestation de l'Amazonie.

Droit à l'existence contre droit à la Croissance

Dans la ville de l'Açailândia par exemple située dans ce qui est appelé « l'arc de la déforestation » (dans l'Etat de Marano) l'abondante forêt primaire n'est plus qu'un souvenir. L'arbre de ce fruit à la mode et tous les autres, se retrouvent remplacés par des industries sidérurgiques. Plus de fruits mais des usines. On ne peut pas tout avoir.

Qui dit usines sidérurgiques dit mines de fer. A quelques heures de là se trouve la plus grande mine d'extraction de fer du monde. Ses réserves sont estimées à 7 milliards de tonnes. Le projet minier de la Gran Carajás a été initié par la dictature militaire en 1982. Un train de 4 kilomètres et de 330 wagons assure la liaison entre Carajás et San Luis (sur la côte). Il dessert au passage les usines sur place et laisse au port commercial 100 tonnes de fer qui sont destinées à l'exportation : pour l'Europe, l'Asie, les Etats-Unis. L'Açailândia dispose de cinq usines et une zone industrielle de 1000 personnes ; Piquá de Baixo en compte deux.

Un point relie les usines sidérurgiques et le train énorme et défectueux, chargé d'acheminer la matière première : la firme Vale. Toute cette chaîne industrielle lui appartient. La déforestation de l'Amazonie n'est pas le seul prix à payer pour qu'une entreprise mafieuse de ce genre continue à faire des profits

. Le dommage s'étend sur les 1000 kilomètres de voie ferrée et touche en premier lieu la centaine de communautés qui la longent. Plongées dans un vacarme 24h/24, la nuisance est sonore et sanitaire. Une poussière noire portée par le vent salit de façon routinière les maisons et de façon discrète les poumons. Il n'y a aucune décharge. Les déchets s'entassent. La poussière d'acier se laisse prendre par la brise pour polluer chaque feuille, chaque rivière, chaque poumon. L'eau rejetée des bâtiments s'écoule au loin et laisse sur les terrains de la population des traces d'ammonium. Elles s'agglutinent sous les plantes et brûlent qui s'amuse à mettre le pied dessus. Les allergies, les démangeaisons, les pneumonies, les problèmes de peaux, des yeux, maux de tête, problèmes respiratoires, etc., sont le quotiden des habitants qui ne peuvent plus habiter les lieux comme avant, en profitant de la rivière, en cultivant son jardin...



Train de fer de Vale.

Désormais la population subit les ravages de l'industrialisation si bien qu'un plan de déménagement – de 7 kilomètres – est en cours pour ceux de Piquá de Baixo. Dans ces villes, dans ces villages, la vie est intoxiquée. La question du relogement comme pour ceux de Piquá de Baixo est incontournable. Mais Vale ne paiera pas un centime pour le rendre possible (les logements seront construits avec de l'argent public). En revanche, l'entreprise ne se prive pas, quand elle le peut, pour financer les parties politiques (1).

Une étude réalisée par la Fédération Internationale des Droits de l'Homme explique que 65% des habitants de Piquá souffre de fièvres constantes et que 70 % ont toujours des douleurs à la gorge.

Enfin, les arbres continuent de disparaître car la multinationale utilise le charbon et aujourd'hui, de plus en plus, déforeste et plante de l'eucalyptus pour ses besoins énergétiques. L'eucalyptus est utilisé comme combustible pour les fours des usines sidérurgiques.

Ce qui est platement appelé une « externalité négative » par les économistes est en faite une expression douce et euphémisé pour révéler ce qui est au cœur de l'extractivisme et de l'industrialisation sauvage : la destruction environnementale et l'empoisonnement universel.

Maxime Motard

1)Pour les élections présidentielles de 2010, Vale a donné 30 millions de reales aux deux principaux partis politiques. Le parti qui en a reçu le plus c'est le Parti des Travailleurs avec 10 millions de reales (5 millions de dollars). Clarissa Reis Oliveira, « Quem é quem nas discussoes do novo código da meneraçao », Rio de Janeiro, Ibase, 2013.



Carajas, plus grande mine à ciel ouvert du monde

Chômage : faire baisser les statistiques et le coût

Malgré ses promesses, le chômage ne baisse pas. Pour faire baisser les statistiques, l'Etat sort sa baguette magique!.. Abracadabroc!

Il promet de mettre 500 000 chômeurs en formation en débloquant 2 milliards d'euros, dont 1 pour la formation proprement dite. Les formations courtes seront privilégiées (45 % des formés devraient avoir le niveau bac, 41 % avoir un CAP ou BEP), dans des secteurs en manque de candidats, tels que les services à la personne, l'hôtellerie-restauration, la logistique et les transports dans l'immédiat, mais aussi les métiers dits "d'avenir" (numérique, transition énergétique...). Le vaste plan gouvernemental de formation devrait faire basculer 500 000 personnes de la catégorie A vers la D, ce qui les «effacerait» mécaniquement des statistiques.

Alors que les négociations pour une nouvelle convention d'assurance chômage débutent, des pressions de toute part se font jour pour en faire baisser le coût. Le 13 janvier, le secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement avait indiqué qu'il est «assez vraisemblable qu'il faille changer les paramètres de notre assurance-chômage». Lors de ses vœux «aux acteurs de l'entreprise et de l'emploi» le 18 janvier, le président de la République a indiqué que cette négociation «sera l'occasion de revoir un certain nombre de règles et de réorienter les financements». Il a ajouté que le but, «c'est surtout d'accompagner le retour vers l'emploi, de former les chômeurs vers les métiers d'aujourd'hui et de demain ». «En France, a-t-il fait valoir, la durée d'indemnisation est la plus longue d'Europe, mais la durée de formation des chômeurs est la plus courte. C'est ce qu'il faut changer». Son propos a pris un relief particulier, avec la révélation, quelques heures plus tard, d'un rapport de la Cour des comptes suggérant – entre autres – de baisser les allocations accordées aux demandeurs d'emploi.

Assurance chômage, Unédic, conventions

Créé en 1958, le dispositif national interprofessionnel d'assurance chômage a pour objectif principal d'assurer aux salariés involontairement privés d'emploi un revenu de remplacement. Dès sa création, ce régime d'assurance a été distingué des aides aux chômeurs relevant de la solidarité et donc de l'Etat, financées par un fonds spécifique, le fonds de solidarité.



L'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unédic) est une association loi 1901 à durée illimitée. Elle a été créée le 31 décembre 1958 par les partenaires sociaux pour gérer le régime d'assurance chômage. Ce régime d'assurance est obligatoire (art. L 5422-10 du code du travail et sa gestion relève des partenaires sociaux (art. L 5422-13), sur la base de conventions qui font l'objet d'un agrément de l'Etat (art. 5422-21). Ses recettes ne sont pas des cotisations sociales, mais des contributions ; si l'Unédic fait partie du champ de la protection sociale, elle n'est pas concernée par les textes régissant la sécurité sociale, comme par exemple les lois de

Profils types des allocataires selon l'Unédic

46 % des allocataires se sont inscrits à Pôle emploi après un CDD ou une mission d'intérim, 33 % après un licenciement et 14% après une rupture conventionnelle. L'assurance chômage concerne essentiellement un public peu qualifié: 59 % n'ont pas le baccalauréat, 20 % sont bacheliers et 21 % sont diplômés du supérieur.

Sur les 6,13 millions d'inscrits à Pôle emploi en octobre 2015, seuls 3,16 millions recevaient une allocation, dont 2 603 107 (42,4 %) par l'Unédic et 520 212 (8.5 %) par l'Etat (Allocation de Solidarité Spécifique, ...).

L'Unédic répartit ses allocataires en six groupes :

- Le premier groupe (25 % des allocataires) est celui des salariés licenciés sur la base d'un contrat à temps plein. Ce groupe est plus masculin et plus âgé que la moyenne (33% de plus de 50 ans). Les quatre cinquièmes sont affiliés depuis plus de deux ans. 33% des allocataires de ce groupe sont indemnisés au moins un an.
- Le deuxième groupe (23 % des allocataires) correspond aux fins de temps partiels, quels qu'en soient les motifs. Les personnes indemnisées à ce titre sont pour les trois quarts des femmes.
- Le troisième groupe (20 % des allocataires) est constitué par les fins de CDD à temps plein. Les jeunes y sont surreprésentés (36 % des allocataires).
- Le quatrième groupe (13% des allocataires) comprend les intérimaires. Les hommes y sont surreprésentés, ainsi que les titulaires d'un BEP-CAP.
- Le cinquième groupe (12 % des allocataires) correspond aux ruptures conventionnelles et aux départs volontaires. Ce groupe, dont la proportion est croissante, est majoritairement masculin, avec des durées d'affiliation supérieures à 2 ans dans quatre cas sur cinq et avec une surreprésentation des 25-49 ans et des diplômés.
- Le sixième groupe (3,6 % des allocataires) est celui des intermittents du spectacle. Les hommes, les bac + 3 et plus et les 25-49 ans y sont surreprésentés

Indemnisation

Les salariés en contrat à durée indéterminée contribuent fortement à l'équilibre interne au régime: avec 28,4 Md€ de contributions versées par 15 millions de salariés en CDI pour 18 Md€ d'allocations perçues par 2,2 millions d'allocataires, le solde entre les contributions et les allocations est positif à hauteur de plus de 10 Md€.

A l'inverse, les salariés en contrat à durée limitée (2,77 millions d'allocataires pour 4,33 millions de salariés) sont fortement bénéficiaires du régime: ils perçoivent 12,8 Md€ d'allocations, alors que leurs contributions ne sont que de 3,9 Md€, soit près de 9 Md€ de besoin de financement.

L'intérim est le type de contrat pour lequel le ratio entre les contributions perçues (935 M€) et les allocations versées (2,9 Md€) s'est le plus dégradé entre 2008 et 2013, En 2013, il y avait 617 000 allocataires ayant quitté des postes d'intérim sur 961 000 intérimaires.

En septembre 2013, 76 % des personnes indemnisables au titre de l'assurance chômage tout au long du mois de septembre et indemnisées au cours de ce mois, ont perçu un revenu mensuel inférieur à 1 200 euros. Elles ne sont que 6 % à avoir perçu un revenu de remplacement supérieur à 2 000 euros et 2 % un revenu de remplacement supérieur à 3 000 euros. La moitié des demandeurs d'emploi indemnisés perçoivent un revenu de remplacement brut d'un montant supérieur à 954 euros, contre 871 euros en 2008, soit une hausse de 9,5 %. Les demandeurs d'emploi ayant perdu un emploi exercé à temps partiel ont perçu, en moyenne, un revenu de remplacement brut de 728 euros, soit 423 euros de moins que les demandeurs d'emplois ayant perdu un emploi exercé à temps plein.

Sur la période 2008-2013, le revenu de remplacement brut moyen perçu par les demandeurs d'emploi ayant des références à temps partiel a évolué plus rapidement que celui perçu par les demandeurs d'emploi ayant travaillé à temps plein. Les revenus de remplacement les plus faibles ont moins progressé que les plus élevés. Un quart des demandeurs d'emploi perçoivent un revenu de remplacement brut inférieur à 625 euros fin septembre 2013, contre 585 euros en 2008, soit une augmentation de 6,9 %. Parallèlement, un quart des demandeurs d'emploi perçoivent un revenu de remplacement brut supérieur à 1 176 euros fin septembre 2013, contre 1 070 euros 5 ans plus tôt, soit une hausse de 9,9 %. Selon les calculs effectués par la DARES, entre fin septembre 2008 et fin septembre 2013, le revenu de remplacement brut moyen fourni par l'assurance chômage a augmenté de 7,8 % en euros courants, passant de 950 euros en 2008 à 1 024 euros en 2013

fmancement de la sécurité sociale.

L'assurance chômage est régie par des conventions conclues entre les partenaires sociaux, qui ont confié leur gestion à l'Unédic. L'Unédic intervient dans les négociations des conventions d'assurance chômage en réalisant des études, en chiffrant les mesures envisagées, et en prescrivant les conditions de leur application.

Rôle de l'Etat

Le rôle joué par l'Etat se matérialise par l'agrément des conventions d'assurance chômage, qui a pour effet de les rendre obligatoires. A travers cette procédure, l'Etat exerce un contrôle de légalité des accords d'assurance chômage, ceux-ci ne devant comporter aucune stipulation incompatible avec les dispositions légales en vigueur. Si une incompatibilité est décelée, le ministre en charge de l'emploi doit refuser l'agrément, ou bien proposer un agrément partiel excluant les dispositions incompatibles, ou encore modifier les dispositions légales ou réglementaires. En pratique, l'Etat retient le plus souvent cette dernière solution.

Toutefois, l'agrément ne consiste pas seulement en un contrôle de légalité. Comme le précise le Conseil d'Etat (décision du 11 juillet 2001), le pouvoir d'appréciation du ministre réside également dans la possibilité de s'opposer à l'agrément sollicité pour des motifs d'intérêt général tirés notamment de la nécessité de garantir l'équilibre : financier du régime ou de la protection des travailleurs privés d'emploi. En l'absence d'agrément, les règles de l'indemnisation du chômage sont fixées par décret en conseil d'Etat. Cette situation s'est ainsi produite en 2000 : suite au refus d'agrément par le ministre de la convention du 29 juin 2000, l'Etat a prorogé par décret la convention de 1997 jusqu'à ce qu'intervienne l'agrément d'une nouvelle convention conclue le 1er janvier 2001.

Par-delà l'agrément dès conventions, la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) est chargée de l'élaboration du cadre juridique du régime de solidarité et des règles communes aux régimes de solidarité et d'assurance. Ces règles concernent, en particulier, les obligations d'inscription des demandeurs d'emploi, le contrôle de la recherche active d'un emploi et les sanctions applicables.

Enfin, comme l'a relevé la DGEFP dans une réponse à la Cour, l'Etat intervient, de façon plus ou moins directe, au cours de l'ensemble du processus de négociation des conventions d'assurance chômage, en amont, en cours et en aval des négociations.

Les réformes de l'Unédic et les financements

La loi du 13 février 2008 a modifié l'organisation de l'indemnisation du chômage : Pôle emploi, fusionnant le réseau des Assedic et celui de l'ANPE, a repris les fonctions de liquidation et de paiement des allocations versées par l'assurance chômage ; l'Acoss assure depuis 2011 le recouvrement des contributions à l'assurance chômage, après une période transitoire où cette mission a été exercée par Pôle emploi.

Dans le cadre de la révision des statuts de 2012, les missions de l'Unédic ont été redéfinies autour de quatre fonctions : la prescription réglementaire des conventions issues des négociations entre partenaires sociaux, la gestion financière de l'assurance chômage, la production d'études et d'analyses pour l'information et l'aide à la décision des partenaires sociaux et des instances de l'Unédic, le contrôle et l'audit des conditions de mise en oeuvre de l'assurance chômage.

S'agissant des ressources humaines, l'Unédic continue à employer des personnels pour le compte de l'AGS, association garantissant le paiement des salaires dans le cas de redressement ou de liquidation judiciaire d'entreprises (236 personnes). Par ailleurs, l'Unédic dispose de deux dispositifs de retraite supplémentaire pour ses cadres dirigeants, dont un régime par capitalisation à rente définie dont l'extinction est programmée.

Depuis la réforme de 2008, l'Unédic a vendu une partie du patrimoine immobilier appartenant auparavant aux Assedic (394 sites). Ce processus n'est toutefois pas achevé : 224 sites restaient à céder fin 2014.

Le financement de l'assurance chô-

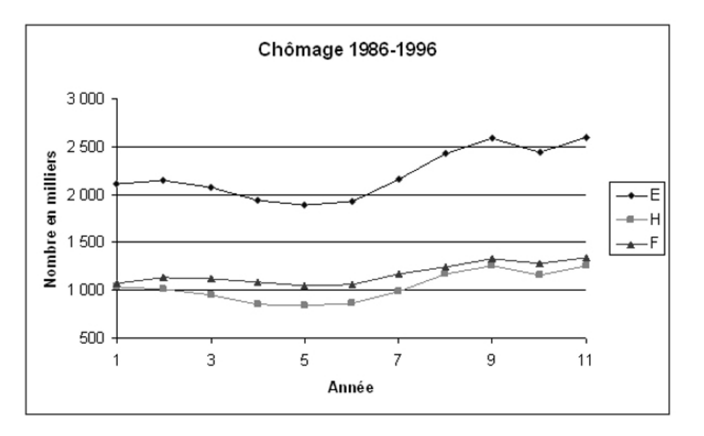


mage repose sur trois types de supports : billets de trésorerie, obligations à moyen terme et, depuis 2014, bons à moyen terme négociables. Le code monétaire et financier encadrant les conditions dans lesquelles les associations peuvent se porter sur les marchés financiers, l'Unédic a besoin de la garantie de l'Etat pour émettre ses obligations. Jusqu'en 2012, elle a sollicité une modification de la loi pour se dispenser de cette garantie : le niveau très important de la dette de l'Unédic rend toutefois non pertinent d'accorder une dérogation à l'Unédic par rapport aux dispositions du code monétaire et financier. Le financement par des billets de trésorerie s'accompagne de l'engagement pris par l'Unédic auprès de ses banques de disposer en permanence d'une réserve de liquidité d'au moins 2 Md€, ce qui la conduit à augmenter son endettement à moyen terme d'autant. Sur ces 2 Md€, l'association ne dépose que 1,5 Md€ sur son compte au Trésor en fin d'année, dégradant ainsi chaque année la dette publique, au sens du traité de Maastricht, de 500 M€.

Annulation de l'arrêté du 25 juin 2014 du ministre du travail

En octobre 2014, plusieurs associations et salariés attaquent l'arrêté du 25 juin 2014 du ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social rendant obligatoire la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage. Le 5 octobre 2015, le Conseil d'État annule l'arrêté ministériel rendant obligatoire la convention d'assurance chômage du 14 mai 2014. Le Conseil d'Etat juge illégal le différé d'indemnisation appliqué aux salariés quittant l'entreprise avec des indemnités supérieures à celles prévues par la loi ("indemnités supra-légales") après un licenciement ou une rupture conventionnelle. Il annule, avec effet immédiat, les dispositions de la convention concernant la récupération des prestations versées à tort ("indus") et la sanction des obligations déclaratives des assurés. Il juge ces dispositions illégales car les partenaires sociaux n'ont pas la compétence pour traiter de ces questions, car c'est à l'Etat de légiférer.

Cette annulation prenant effet le 1er mars 2016, cela pouvait signifier que la nouvelle convention soit signée avant cette date. Mais les trois syndicats signataires de la convention Unedic ont immédiatement fait comprendre qu'ils ne comptaient pas ouvrir plus tôt que prévu ce dossier chaud et vont proposer des «correctifs mineurs» au texte pour le rendre juridiquement recevable, sans remetre en cause «l'équilibre général de l'accord (...) ni le reste de la convention». Autrement dit, mettre une rustine pour que la convention actuelle "tienne" de mars à juillet 2016. Ils ont préféré la "mettre en conformité" avec la loi par voie d'avenant : la prise en compte des indemnités prud'homales dans le calcul du différé spécifique est supprimée ; les dispositions relatives aux modalités de recouvrement des trop-perçus et à la prise en compte des périodes non déclarées suite à leur annulation par le Conseil d'Etat sont supprimées.



Les recommandations de la Cour des comptes

Selon l'Unédic, gestionnaire du régime, la dette devrait atteindre 29,4 milliards d'euros fin 2016, et même 35 milliards fin 2018. Un niveau «préoccupant» qui «soulève la question de la soutenabilité du régime» géré par les partenaires sociaux, écrit la Cour dans son rapport, qui a été remis au bureau de l'Unédic le 12 janvier.

Pour elle, le régime est trop généreux : un «taux de remplacement élevé par rapport aux autres pays de l'OCDE», le «plus grand nombre de chômeurs couverts», une durée maximale d'indemnisation parmi «les plus élevées» et le «montant maximal d'indemnisation (6 200 euros nets par mois) le plus élevé parmi les pays comparables».

Le rapport relève, en outre, une forte hausse du nombre de demandeurs d'emploi indemnisés (+ 750 000 entre 2008 et 2014) et une augmentation de l'indemnisation moyenne (+ 7,8 % en cinq ans). Avec, depuis plusieurs décennies, un taux de chômage élevé (10,2 % au troisième trimestre 2015), «il n'est pas possible d'attendre de la seule reprise de la croissance la résorption de la dette de l'Unédic», selon la Cour, qui appelle les partenaires sociaux à «effectuer des choix pour garantir sa pérennité».

Du côté des dépenses, elle voit de fortes marges en agissant sur l'indemnisation. Aujourd'hui, un chômeur célibataire sans enfant touche en moyenne 70 % de son ancien salaire net. «Une diminution d'un point» de ce taux «représenterait une économie de 422 millions d'euros», estime la Cour. Autre piste : «Le passage de la durée maximale d'indemnisation à trois ans pour les plus de 55 ans, au lieu de 50 ans aujourd'hui, représenterait une économie de 450 millions d'euros». La Cour prévient toutefois qu'une telle mesure aurait un «coût pour les finances publiques», en entraînant une «hausse des prestations versées dans le cadre du régime de solidarité».

La Cour pointe aussi du doigt le principe «un jour cotisé = un jour indemnisé» : le passage à un ratio de 0,9 jour indemnisé pour un cotisé «se traduirait par une économie de 1,2 milliard d'euros par an». Elle évoque aussi le «coût élevé» du mécanisme d'activité réduite, qui permet à un allocataire de cumuler salaire et indemnités, ce qui peut «installer les salariés de certains secteurs dans la précarité».

Du côté des recettes, elle note que le taux de contributions est «inchangé depuis 2007», alors que 0,1 point de cotisation supplémentaire rapporterait «environ 500 millions d'euros».

La Cour recommande enfin «d'allonger la durée de validité des conventions d'assurance chômage» négociées par les partenaires sociaux. L'actuelle convention, qui arrive à échéance le 30 juin, n'a été conclue que pour deux ans.

L'Etat s'en mêle

Les interférences sur un dossier de la compétence des partenaires sociaux sont nombreuses, puisque même l'exécutif s'est exprimé sur un dossier qui n'est pas de son ressort immédiat. A commencer par François Hollande, qui a regretté à la mi-janvier que la durée d'indemnisation française soit la plus longue d'Europe alors que la durée de formation des chômeurs est la plus courte. Une façon d'ajouter à la pression qui pèse sur les gestionnaires de l'Unedic.

La ministre du Travail Myriam El Khomri a été plus précise, n'écartant pas la dégressivité des allocations parmi les options possibles et assurant que l'Etat prendrait ses responsabilités en étudiant toutes les pistes au cas où les partenaires sociaux ne parviendraient pas à s'entendre. Dans la même veine, alors qu'Emmanuel Macron, le ministre de l'Economie, préconise une modification des règles d'indemnisation, Michel Sapin considère que cette dégressivité n'est plus un sujet tabou. Un profond changement en seulement un an, puisque le Premier ministre Manuel Valls assurait en février 2015 qu'une éventuelle dégressivité n'était «pas son sujet».

"En l'absence d'efforts raisonnables à court terme, la pérennité du régime d'assurance chômage pourrait être remise en cause", écrit le gouvernement dans le rapport transmis le 20 janvier à

la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale. Dans son rapport, le gouvernement met en avant plusieurs "mesures susceptibles de contribuer à atteindre l'équilibre financier à moyen terme". Il chiffre - "dans une seule visée illustrative", assure-t-il - les économies envisageables en actionnant trois leviers: le taux de contribution des salariés et des employeurs, la durée d'indemnisation et le niveau des allocations. Par exemple, diminuer de 100 jours la durée maximale d'indemnisation pour tous les allocataires permettrait d'économiser 1,1 milliard d'euros. L'effort pèserait sur 406 000 allocataires, qui perdraient chacun 2 600 euros par an. Autre exemple, passer à un ratio de 0,9 jour indemnisé pour un jour cotisé, au lieu de 1=1, ferait économiser 900 millions d'euros, répartis entre 947 000 allocataires (900 euros/personne). Concernant le niveau de l'allocation, abaisser le plancher d'indemnisation de 57 % à 49 % de l'ancien salaire brut rapporterait un milliard d'euros au régime, en affectant 1,28 million d'allocataires (800 euros/personne).

Le ministre du Budget Christian Eckert tablait en octobre, devant l'Assemblée nationale, sur "800 millions de nouvelles économies dans le champ de l'assurance chômage", admettant toutefois que ce chiffre restait "à confirmer en fonction de l'évolution de la négociation". Une contribution réclamée au régime des chômeurs, pour réduire le déficit public de la France à 3,3 % du PIB et montrer patte blanche à Bruxelles.

Dégressivité des allocations ?

Actuellement, les demandeurs d'emploi touchent le même montant tout au long de leur indemnisation (environ 57 % de l'ancien salaire brut, 70 % du net). Celle-ci peut durer jusqu'à deux ans pour les moins de 50 ans et trois ans pour les plus de 50 ans. L'idée serait que ces allocations chômage baissent par pallier jusqu'à la fin de l'indemnisation du demandeur d'emploi. Un système qui pourrait inciter les demandeurs d'emploi à retrouver plus rapidement du travail, selon certains économistes. La dégressivité des allocations a déjà été expérimentée en France entre 1992 et 2001. Le demandeur d'emploi touchait d'abord une indemnité correspondant à 57 % de son ancien salaire brut pendant 9 mois, puis ses allocations baissaient tous les quatre mois de 17 %.

L'étude de l'INSEE de 2001 sur la période 1986-1996 et les travaux d'Ana Prieto, co-auteur du rapport, indiquent que «la dégressivité aurait ralenti le retour à l'emploi» en le comparant au système précédent qui se montrait plus efficace (coexistence d'une allocation «de base» qui laissait place, à terme, à l'allocation «de fin de droits»), mais que le taux de reprise d'activité avait été plus élevé au moment du passage de relais entre les deux allocations. Ils notent que :

- le taux de reprise des hommes est plus fort que celui des femmes. Il l'est, en particulier, pour les femmes les plus âgées de l'échantillon. Cet écart s'est creusé, puisque le taux de reprise d'emploi des hommes âgés de 40 à 50 ans était 1,5 fois supérieur à celui des femmes du même âge de 1986 à 1992, alors qu'il est passé à 1,7 fois de 1993 à 1996 ;
- le taux de reprise d'emploi des diplômés est plus fort que celui des non-diplômés ;
- plus l'âge de l'individu est élevé et moins il retrouve un travail rapidement ;
- plus le salaire de référence de l'individu est élevé et plus le taux de reprise d'emploi est rapide ;
- le taux de reprise d'emploi des individus licenciés pour cause économique est plus faible que celui des individus licenciés pour fin de contrat de travail à durée déterminée. Après 1993, le taux de retour à l'emploi des salariés préalablement en CDD était 1,4 fois plus grand que celui des salariés licenciés, alors qu'il était seulement 1,2 fois supérieur de 1986 à 1992 ;
- plus la durée d'activité chez le dernier employeur est importante et plus le taux de reprise d'emploi est faible.

«L'étude de l'Insee de 2001 montre à la fois que moins de demandeurs d'emploi ont retrouvé du travail et que leur pouvoir d'achat s'est réduit. Au final, le fait qu'ils aient moins consommé a eu aussi des conséquences néfastes sur la croissance. Avec ce système, les allocations-chômage étaient devenues trop peu généreuses. Du coup, cela incitait les demandeurs d'emploi les plus qualifiés à reprendre vite un travail. Mais ils acceptaient souvent des postes sous qualifiés pour leur profil, entraînant des réactions en cascade. Puisque les moins qualifiés avaient encore plus de mal à se recaser», indique Bruno Coquet, économiste, auteur de Assurance-chômage, une politique malmenée. Un avis partagé Véronique Descacq, secrétaire générale adjointe de la CFDT : «La dégressivité pourrait avoir un effet incitatif dans une période de plein-emploi, mais avec notre chômage élevé, c'est humainement stupide et économiquement un non-sens».

Les positions avant les négociations

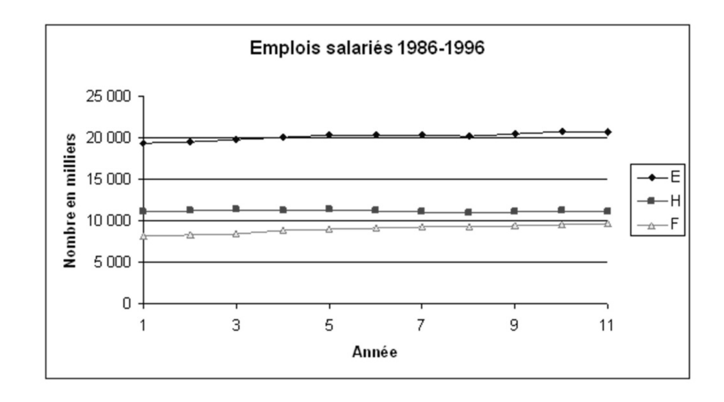
Au sein du patronat, si le Medef n'a pas encore abattu toutes ses cartes, on sait qu'il réclame "une réforme structurelle" selon "deux axes": accompagner les chômeurs "dès le premier jour" et "inciter à travailler tous les gens qui peuvent travailler et qui ne le font pas". La CGPME exclut toute hausse de cotisations. Les propositions explosives de l'Afep (Association française des entreprises privées), dévoilées il y a quelques jours par Les Echos, peuvent donner une idée des ambitions des représentants des entreprises. Au programme : dégressivité "forte" des allocations ou abaissement de 24 à 18 mois de la durée maximale d'indemnisation, relèvement du seuil permettant de bénéficier de 36 mois d'indemnisation (au lieu de 24 mois normalement) de 50 à 55 ans, renforcement des contrôles des chômeurs, refonte voire suppression du régime des intermittents du spectacle…

Côté syndical, la CFE-CGC défend un système de bonus-malus, à l'image du système "pollueur-payeur" : les entreprises recourant massivement aux CDD et à l'intérim seraient frappées d'une majoration de cotisation, tandis que celles qui recrutent en CDI bénéficieraient d'un bonus. La CFDT veut rendre les contributions des entreprises "dégressives" selon la durée du contrat, pour rendre les contrats courts moins attractifs, et taxer les employeurs qui se séparent de salariés seniors. La CGT compte, elle aussi, surtaxer les contrats précaires, tout en plaidant pour un allongement de la durée maximale d'indemnisation, jusqu'à cinq ans pour les seniors.

Les négociateurs devront aussi commencer à discuter du cadre financier des annexes 8 et 10 de la convention d'assurance chômage, qui régissent l'indemnisation des intermittents du spectacle. Car c'est désormais la profession qui négocie ses règles spécifiques d'indemnisation, tout en respectant un cadre financier fixé au niveau interprofessionnel. Mais s'ils échouent à se mettre d'accord, les partenaires sociaux interprofessionnels reprendront la main.

à suivre…

Camille, OCL Reims, 22 février 2015



l'économie en brèves

Mouvements de grève en Chine

D'après China Labour Bulletin, une ONG en faveur de la défense des travailleurs chinois et basée à Hong Kong, de janvier à novembre 2015, 2354 grèves et mouvements sociaux ont été recensés en Chine. C'est pratiquement 1000 de plus qu'en 2014 (1379). Les entreprises chinoises avaient connu une première vague de mouvements sociaux dans les années 2010 et 2011. Minés par des conditions de travail particulièrement rudes, et face à une vague de suicides d'employés, les salariés de Foxconn Technology, société taïwanaise parmi les principaux sous-traitants d'Apple pour la fabrication de l'iPhone, s'étaient notamment soulevés. Ils étaient parvenus à obtenir de substantielles augmentations, qui ont fait école en Chine. Le nombre de mouvements de grèves recensé à l'époque n'avait alors été que de… 185. S'il est en pleine explosion, le mouvement social chinois est également très divers selon les régions et les secteurs d'activité. Ainsi, toujours selon les données de l'ONG, la région du Guangdong (sud-est du pays), l'un des cœurs industriels du pays, cumule deux fois plus de grèves et de vagues de contestations sociales que les autres provinces. Pour les observateurs des mouvements sociaux, la hausse du nombre de grèves est principalement motivée par un même facteur: le non paiement de salaires.
Source: Le Figaro!

Patriarcat et séparation des couples

L'INSEE a étudié comment évoluaient les niveaux de vie des hommes et des femmes après une séparation, que ce soit un divorce ou une rupture de PACS. Le résultat est éclairant. Le niveau de vie moyen des femmes baisse de 14,5% et celui des hommes augmente de 3,5%. Ils ont comparé le niveau de vie des couples en 2008 à leur niveau de vie une fois séparés en 2010. Nuançons le propos pour les hommes: se séparer ne les enrichit pas, s'ils étaient restés en couple, ces hommes auraient vu leur niveau de vie augmenter en moyenne de 6,5%. Quant aux femmes, si elles étaient restées en couple, leur niveau de vie aurait augmenté en moyenne de 5,5%. La perte de niveau de vie directement imputable à la rupture est de l'ordre de 20 % pour les femmes et de 3 % pour les hommes. Evidemment, les inégalités économiques pointent leur nez: les femmes qui apportaient peu ou pas (moins de 40%) de ressources au ménage durant leur vie maritale perdent le plus (26,5% en moyenne), tandis que celles qui gagnaient plus que leur conjoint gagnent en niveau de vie (+ 1 % en moyenne). Enfin, les variations de niveau de vie des mères dépendent assez peu du nombre d'enfants à charge avant la rupture, contrairement à celles des pères (à cause des pensions alimentaires et des prestations sociales).
Source: INSEE, Couples et familles

Patriarcat et vie de famille

4,2% des femmes et 5,2% des hommes ont été victimes de violences physiques ou sexuelles au moins une fois en 2 ans. En fait, 4% des hommes comme des femmes ont été victimes de violences physiques, ce sont les violences sexuelles qui font la différence. Mais c'est surtout



le cadre familial qui est important: 2,8 % des femmes ont subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un-e membre de leur famille, contre 1,2 % des hommes, soit plus du double. Donc, plus de la moitié des femmes victimes de violences le sont de la part d'un-e proche, qu'il s'agisse de leur conjoint-e ou ex-conjoint-e (35 %) ou d'un-e autre membre de leur cercle familial (20 %). Pour les hommes victimes de violence, c'est l'inverse, près des trois quarts (72%) ont été victimes d'une personne extérieure à la famille. La majorité des victimes ne vont pas au commissariat, encore moins porter plainte, et encore moins lorsque l'auteur-e est membre de la famille. Il faut remarquer cependant que les femmes le font plus fréquemment que les hommes. Plus du quart des victimes de leur conjoint-e ou ex l'ont fait (et 16% ont même porté plainte) contre seulement 13% des hommes dans le même cas. Enfin, pour être complet, il reste dangereux d'être jeune. 9,9% des 18-24 ans ont été victimes de violences physiques ou sexuelles, ce qui nous fait quand même un-e jeune sur dix, dont 3,3% de la part de membres de leur famille. Cette proportion décroît régulièrement jusqu'à 0,5% pour les plus de 65 ans.
PS: les violences sexuelles comprennent les attouchements, et les violences physiques les gifles.
Source: INSEE, Couples et familles

Quelques éléments sur les délocalisations à l'étranger

D'abord, il faut retenir que la majorité (55%) des délocalisations se font vers l'Union Européenne, un cinquième (22%) vers les nouveaux états membres. Un quart ont lieu vers l'Afrique (24%). En trois ans, 4,2% des entreprises privées de plus de 50 salarié-es implantées en France (hors banques et assurances) ont délocalisé, 3,1% l'ont envisagé sans le faire.Parallèlement, 7,3% des sociétés ont externalisé une partie de leurs activités dans une autre société implantée en France. Donc, une entreprise de plus de 50 salarié-es sur dix a externalisé en France ou délocalisé des activités entre 2009 et 2011. C'est bien sûr l'industrie qui délocalise le plus, notamment la fabrication d'équipements électriques (25%), celle de produits informatiques, électroniques et optiques (22%). 94% des sociétés ayant délocalisé entre 2009 et 2011 appartiennent à un groupe. Dans ce cas, les trois quarts (73%) délocalisent dans une de leurs filiales à l'étranger, dans la majorité des cas une filiale déjà existante. Enfin, il peut être intéressant de regarder pourquoi presque autant d'entreprises n'ont pas délocalisé alors qu'elles l'envisageaient. Il y a d'abord l'incertitude sur la qualité des biens et services produits une fois les délocalisations effectuées, et le besoin d'une proximité avec les clients actuels. Plus intéressant, l'inquiétude des employés et des syndicats est le seul obstacle cité comme vraiment important lors des délocalisations vers l'Union Européenne à 15.
Source: INSEE 1ère, juin 2013

L'état actionnaire

L'état est l'actionnaire principal de 77 entreprises, employant 1,8 millions de personnes. Il a augmenté sa participation dans AREVA, Renault et Air France. Ses participations totalisent une valeur de 110 milliards d'euros, et il a perçu en 2014 4,1 milliards d'euros de dividendes.
Source: L'Etat actionnaire : rapport 2014-2015
Pour ceux ou celles qui sont intéressé-es, il est disponible en ligne à la documentation française (103 pages)

Le coût des minima sociaux en France

C'est un véritable maquis pour s'y retrouver. On sait d'ailleurs que beaucoup de personnes qui y auraient droit ne les touchent pas car les démarches sont trop compliquées, ou parce qu'elles ne savent même pas qu'elles y ont droit (et personne ne vient le leur dire, bien sûr). Le principe des minima sociaux est d'assurer un revenu minimum, comme leur nom l'indique. C'est-à-dire que si on touche quoi que ce soit d'autre, ou si on vit avec quelqu'un qui a un revenu, on n'y a plus droit. Ces minima sociaux sont tous bien inférieurs au seuil de pauvreté. Selon la Cour des comptes, 4,21 millions de personnes percevaient des minima sociaux en 2013, en hausse de 17,6% depuis 2008. C'est parti maintenant pour l'inventaire à la Prévert. Nous avons 2 RSA «socle», un à 524,16€ (en 2015) et un «parent isolé» à 673,08€. Des jeunes peuvent le toucher (à la différence du RMI) mais avec tellement de conditions qu'ils étaient en tout 2046 à y avoir droit en 2014... Le RSA coûte en tout 9,64 milliards d'euros. Nous avons ensuite l'allocation adulte handicapé à 807,65€ avec un éventuel complément de 179,31€ si on est invalide à plus de 80%. Coût des handicapé-e-s: 8,7 milliards d'euros. Le minimum vieillesse s'appelle maintenant «Allocation de Solidarité aux Personnes Agées», il est de 800€ et coûte 3,1 milliards d'euros. Je n'ai pas le coût global des autres petites allocations qui concernent en fait assez peu de monde (allocation veuvage, allocation équivalent retraite, allocation temporaire d'attente). Bref, les pauvres coûtent en gros 21,5 milliards par an, à peu près l'équivalent du fameux CICE, le crédit que l'état accordé aux entreprises pour créer les emplois que depuis elles n'ont pas créés.
Source: Le Figaro

Alors que les bourgeoisies nous entrainent sur les chemins de la haine, du rejet de l'autre et du nationalisme, qu'elles nous préparent à la guerre par la militarisation et étouffent les luttes sociales par une répression accrue, il nous paraît opportun de republier ces déclarations qui à leur époque, pendant la guerre 14/18, ont su clarifier le combat de classe à mener : Lutter contre l'Union Sacrée et contre le capital.

1915 : Les mouvements de femmes contre la guerre

On parle surtout de la conférence de Zimmerwald, du 5 au 8 septembre 1915, comme première réunion des socialistes contre la guerre. Mais 6 mois plus tôt d'autres initiatives partirent de femmes socialistes.

Le 8 mars 1915, Alexandra Kollontaï organise à Christiana, près d'Oslo, une manifestation des femmes contre la guerre. Klara Zetkin, membre du Parti social-démocrate allemand, lance, de son côté, un appel aux femmes socialistes et convoque à Berne le même mois une Conférence internationale des femmes qui servira de prélude à la conférence de Zimmerwald.

Cette conférence, qui comprend des représentants des pays belligérants, représente la première manifestation importante en faveur de la paix. Mais les présences allemande et française ne sont pas des délégations officielles, ce qui veut dire qu'elles apportent leur présence en dépit de leurs partis respectifs, qui soutiennent l'un comme l'autre officiellement la politique gouvernementale dans la guerre.

C'est le cas de Louise Saumoneau, une militante SFIO antiguerre qui a diffusé en France en janvier 1915 l'« Appel aux femmes socialistes ». C'est donc un Comité d'action féminin socialiste pour la paix contre le chauvinisme qu'elle représente à Berne. Les femmes socialistes ont alors à prendre parti, individuellement, dans le grand schisme international du mouvement ouvrier.

Louise Saumoneau, qui a lutté pour l'internationalisme révolutionnaire et l'adhésion du Parti français à la Troisième Internationale, cale devant les « 21 conditions » de Lénine et prend la « ferme résolution de ne pas adhérer au parti de la proscription et des épurations périodiques ».

Klara Zetkin, au contraire, adhère à la Troisième Internationale, mais elle est minoritaire dans le Parti social-démocrate allemand, elle a déjà perdu en 1917 la direction du journal Die Gleichheit qu'elle avait créé et fait vivre pendant vingt-trois ans. Elle tente en 1919 de relancer l'idée d'une conférence internationale de femmes socialistes, malgré la « division dans le camp socialiste international ».



Hors-Série n° 19 de Courant Alternatif publié en Fév. 2014 ; au sommaire::
- les causes de la boucherie
- des voix contre l'Union Sacrée
- l'Union Sacrée
- la Résistance, Zimmerwald
- les anarchistes
- les mutins
- les femmes
- la grève
- des soviets en Alsace
Toujours disponible sur demande à :
oclibertaire@hotmail.com

DÉCLARATION FRANCO-ALLEMANDE

commune aux socialistes et syndicalistes français et allemands.
Zimmerwald, septembre 1915.

«Après un an de massacre, le caractère nettement impérialiste de la guerre s'est de plus en plus affirmé; c'est la preuve qu'elle a ses causes dans la politique impérialiste et coloniale de tous les gouvernements, qui resteront responsables du déchaînement de ce carnage.

Les masses populaires furent entraînées dans cette guerre par l'« Union sacrée », constituée dans tous les pays par les profiteurs du régime capitaliste, qui lui ont donné le caractère d'une lutte de races, de défense des droits respectifs et des libertés. C'est sous l'impulsion de ces sentiments que, dans chaque pays, une très grande partie des forces ouvrières d'opposition ont été submergées par le nationalisme et, depuis, une presse aux ordres du pouvoir n'a cessé d'en accentuer le caractère.

Aujourd'hui, les chauvins de chaque nation assignent à cette guerre un but de conquête par l'annexion de provinces ou de territoires ; ces prétentions, si elles se réalisaient, seraient des causes de guerres futures.

En opposition à ces ambitions, des minorités résolues se sont dressées dans toutes les nations, s'efforçant de remplir les devoirs affirmés dans les résolutions des congrès socialistes internationaux de Stuttgart, Copenhague et Bâle. Il leur appartient, aujourd'hui plus que jamais, de s'opposer à ces prétentions annexionnistes et de hâter la fin de cette guerre, qui a déjà causé la perte de tant de millions de vies humaines, fait tant de mutilés et provoqué des misères si intenses parmi les travailleurs de tous les pays.

C'est pourquoi, nous, socialistes et syndicalistes allemands et français, nous affirmons que cette guerre n'est pas notre guerre !

Que nous réprouvons de toute notre énergie la violation de la neutralité de la Belgique, solennellement garantie par les conventions internationales admises par tous les Etats belligérants. Nous demandons et ne cesserons de demander qu'elle soit rétablie dans toute son intégralité et son indépendance. Nous déclarons que nous voulons la fin de cette guerre par une paix prochaine, établie sur les conditions qui n'oppriment aucun peuple, aucune nation ;

Que nous ne consentirons jamais à ce que nos gouvernements respectifs se prévalent de conquêtes qui porteraient fatalement dans leur sein les germes d'une nouvelle guerre ;

Que nous œuvrerons, dans nos pays respectifs, pour une paix qui dissipera les haines entre nations, en donnant aux peuples des possibilités de travailler en commun.

Une telle paix n'est possible à nos yeux qu'en condamnant toute idée, toute violation des droits et des libertés d'un peuple. L'occupation de pays entiers ou de provinces ne doit pas aboutir à une annexion. Nous disons donc : pas d'annexions, effectives ou masquées ! Pas d'incorporations économiques forcées, imposées, qui deviendraient encore plus intolérables par le fait consécutif de la spoliation des droits politiques des intéressés !

Nous disons que le droit des populations de disposer de leur sort doit être rigoureusement observé.

Nous prenons l'engagement formel d'agir inlassablement dans ce sens, dans nos pays respectifs, pour que le mouvement pour la paix devienne assez fort pour imposer à nos gouvernants la cessation de cette tuerie.

En dénonçant l'« Union sacré », en restant fermement attachés à la lutte de classes, qui servit de base à la constitution de l'Internationale socialiste, nous, socialistes et syndicalistes allemands et français, puiseront la fermeté de lutter parmi nos nationaux contre cette affreuse calamité et pour la fin des hostilités qui ont déshonoré l'humanité.

Pour la délégation française : A. Merrheim, secrétaire de la Fédération des métaux ; A. Bourderon, secrétaire de la Fédération du tonneau.

Pour la délégation allemande : Adolf Hoffmann, député au Maldtag prussien ; Georg Ledebour, député au Reichstag.

Corse: Perspectives pour le mouvement nationaliste

Voici quatre décennies, la communauté corse s'est soudée contre un « ennemi extérieur » qui était à la fois un Etat et le système capitaliste. Le mouvement nationaliste a dénoncé l'achat de l'île par la France en 1768, la répression militaire subie par son peuple, la négation de sa culture… et sa fin programmée à travers un « développement » basé sur le tout-tourisme.

Un bilan de ce mouvement a été tiré dans le précédent CA. On verra ici quelles sont ses perspectives, après la victoire électorale qui a donné aux représentants de ses deux principales formations la direction des institutions insulaires.

L'existence même de la collectivité territoriale (CTC) montre ce qu'a obtenu le mouvement nationaliste : la reconnaissance d'une identité culturelle spécifique à travers un statut particulier dans le cadre français. Mais la composition de cette CTC complète l'éclairage, car l'appartenance sociale des élu-e-s, toutes étiquettes confondues, et leur adhésion à l'économie libérale sautent aux yeux autant que leur appartenance à la communauté corse. Ainsi, les douze têtes de liste aux dernières territoriales avaient des patronymes en « i » ou en « a ». Et le nouveau président du Conseil exécutif Gilles Simeoni (leader de la coalition autonomiste Femu a Corsica) comme le nouveau président de l'Assemblée Jean-Guy Talamoni (leader de l'organisation indépendantiste Corsica libera), tous deux avocats, évoluent sans difficulté apparente au milieu d'une représentation clanique intacte. Même si cela devait faire grincer les dents dans les milieux nationalistes où la critique du clanisme n'a pas été oubliée, Simeoni a félicité comme il se doit l'« immense travail » accompli par ses prédécesseurs au Conseil exécutif…

Cependant, avec un « ennemi extérieur » désormais réduit à l'Etat français tandis que l'île est livrée à l'industrie touristique, la réalité de ses classes sociales aux intérêts évidemment divergents ressort de façon aiguë. Et le flou idéologique qui prévaut dans le mouvement nationaliste depuis ses débuts laisse la voie libre à des groupuscules d'extrême droite pour faire de la provocation au nom du « peuple corse » – on l'a vu en décembre dernier à Ajaccio avec l'expédition punitive dans les Jardins de l'Empereur qui a suivi l'agression des pompiers (1). La solidarité face à la répression étatique a servi jusqu'ici de ciment entre les diverses composantes nationalistes – cela suffira-t-il longtemps encore ?

1. Voir, sur oclibertaire.lautre.net : « Ajaccio – Au feu les pompiers… mais qui en tirera les marrons ? ».

Le mouvement nationaliste aux prises avec lui-même

Les luttes de libération nationale sont, certes, toujours confrontées au problème de l'interclassisme, mais le mouvement corse l'illustre de façon assez caricaturale. Le très large éventail des positionnements idéologiques existant dans le Front de libération nationale de la Corse (FLNC) l'a toujours empêché d'élaborer un projet de société précis. Après une première génération de clandestins à l'engagement politique varié mais réel, la lutte armée a souvent recruté sur quelques slogans, un penchant machiste pour les armes et des liens amicaux voire familiaux ; de ce fait, les orientations du « Front » ont été plutôt d'ordre tactique, ou liées à des luttes de pouvoir entre des sous-groupes. Cependant, dans les années 80, ses « discussions » avec les gouvernements de gauche successifs l'ont incité à se déclarer pour un « socialisme original » et une « communauté de destin » ouverte aux non-Corses – avec dans la balance une trêve de ses plasticages contre la libération de ses militants. Et quoique « la lutte de libération nationale et sociale » menée alors ait sans doute été, pour les négociateurs clandestins, plus un choix pragmatique sinon opportuniste que le signe d'une conviction partagée, ce discours progressiste a fait rêver une partie des nationalistes : au sein du Syndicat des travailleurs corses (STC) et des autres associ (syndicats ou associations), dans la mouvance gauchiste ou antiraciste, et dans la jeunesse. Mais les négociations avec l'Etat ont aussi eu pour effet de provoquer la scission entre le « canal historique » et le « canal habituel », scission qui a fait se dédoubler la plupart des autres structures nationalistes au début des années 1990, et qui a débouché sur des règlements de comptes fratricides entre 1993 et 1996. Assez vite, les nationalistes ont déplacé leur investissement du terrain social sur le terrain électoral, si important dans la vie insulaire, tandis que les activités mafieuses de certains leaders nationalistes éclataient au grand jour – comme les « affaires » à Ajaccio d'un Alain Orsoni interlocuteur entre le FLNC et le gouvernement « socialiste » puis élu à l'Assemblée corse, et connu pour ses idées d'extrême droite.

Semblable dérive a notamment conduit en 1998 les militants du « commando Erignac » à tenter (vainement), par l'assassinat du représentant de l'Etat en Corse, de provoquer une réac-



1992: Le Pen chassé de Corse



tion salutaire dans le mouvement. Prenant pour la première fois la parole du fond de leurs geôles sur le continent (2), Pierre Alessandri et Alain Ferrandi ont brossé dans Corse-Matin du 12 novembre 2015 le sombre tableau de la société corse actuelle : un pouvoir clanique intact, une spéculation immobilière galopante, une agriculture moribonde… et un mouvement nationaliste en piteux état malgré sa réussite dans les urnes. « Le mouvement national n'a presque plus de relais sur le terrain associatif, syndical, constatent-ils. (…) Le déplacement de la lutte vers l'action institutionnelle a dépossédé les structures militantes de leur engagement politique et de leur volonté d'émancipation. Il est impossible, dans ces conditions, de fédérer le soutien populaire. (…) La vie politique insulaire est rythmée par les différentes élections. Il n'y a plus que ça qui nourrisse la conscience politique de ce pays. (…) Les mouvements nationalistes sont devenus des partis qui, comme les autres, cherchent un électorat. (…) »

Cette dérive est également dénoncée par A Manca, petite organisation nationaliste proche du NPA, qui milite pour « un socialisme démocratique et autogestionnaire » et pour le droit à l'autodétermination, et qui a boycotté les dernières territoriales par le biais d'une campagne publique affirmant : « Il n'y aura pas de libération nationale sans socialisme, pas plus qu'il n'y aura de socialisme sans émancipation nationale. »

Fort peu de propositions pour l'avenir sont émises aujourd'hui dans le mouvement nationaliste, et son discours peut presque se résumer à la défense d'une spécificité culturelle. Car le nationalisme corse se suffit à lui-même : non seulement il remplit l'espace public insulaire en ayant une fonction unificatrice dans toute contestation (celle-ci est aussitôt recyclée sur ses propres bases) et en mobilisant la jeunesse génération après génération, mais le mouvement qui l'incarne exclut une part toujours plus grande de la population en se refermant sur ses seuls centres d'intérêt et valeurs. Ainsi que le constate chjocca17 sur son blog de Mediapart (3), ne pas s'intéresser au nationalisme, qui a « ses gauchistes, ses fachos, ses patrons organisés, ses employés syndiqués, ses chants d'émancipation, son combat culturel... c'est ne pas s'intéresser à la "politique", comme on dit, c'est accepter la société insulaire dans toutes ses injustices, ou c'est vouloir s'en barrer au plus vite ».

Maintenant que le « changement » s'est institutionnalisé à travers la victoire électorale des deux principales formations nationalistes, et que les perspectives prometteuses d'une société plus juste se sont réduites à la gestion des affaires communes au quotidien, que peut-il donc se passer ?

Les institutions insulaires distribuent actuellement les aides sociales octroyées par l'Etat comme le faisaient les élu-e-s dans le système clanique d'hier, et leur nouvelle direction a bien sûr déjà ses quémandeurs – à partir de quel stade peut-on parler de clientélisme ? Avec un patronat insulaire organisé et dur, un taux de syndicalisation minime et des exclu-e-s de plus en plus nombreux, les tensions sociales vont s'exacerber.

Pour André Paccou, représentant de la LDH en Corse, la « communauté de destin » prônée par les nationalistes est le moyen de régler les problèmes qui se posent dès à présent et de contrer l'extrême droite. Elle permettra selon lui « d'avoir "plus de droits pour tous" – droit au logement, à la reconnaissance d'un peuple, etc. Le combat pour les droits, leur respect, leur garantie pour tous est la seule réponse à apporter à ceux qui instrumentalisent les souffrances sociales et identitaires, les manipulateurs et les faiseurs de haine ». On perçoit dans la définition que donne de la « communauté de destin » ce militant antiraciste (menacé plusieurs fois de mort pour ses prises de position, après les manifestations d'Ajaccio) l'écho de ce qu'affirmait le mouvement nationaliste dans la décennie 80 : une fois libéré du joug colonial, le peuple corse serait en capacité d'accueillir les personnes désireuses de participer à sa lutte et de partager son avenir. Mais, en même temps qu'il retrouvait certains de ses repères identitaires, ce peuple s'est replié sur lui-même, sans chercher à intégrer les minorités existant dans l'île. En particulier les familles maghrébines, dont les enfants sont nés français et peuvent comprendre l'idiome du pays aussi bien que nombre de petits Corses estampillés comme tels. Les immigré-e-s marocains ont toujours été très discrets, pour ne pas dire invisibles, dans la société insulaire. Une autocensure qui constitue sans doute une violence plus grande que des agressions verbales ou des tags racistes. Aujourd'hui certaines familles immigrées du quartier de l'Empereur envisagent de repartir dans leur pays. Mais la jeunesse « française d'origine marocaine », jusqu'ici guère plus apparente dans l'espace public insulaire que ses parents et vouée en priorité aux emplois de merde ou au chômage de longue durée, ruera forcément dans les brancards un jour ou l'autre, pour faire valoir ses droits ou pour exprimer simplement sa révolte. Aussi un cycle d'émeutes suivies de ratonnades dans les quartiers ou banlieues populaires est-il de plus en plus à craindre. La bagarre à Bastia,

2: Voir l'interview de Pierre Alessandri et Alain Ferrandi sur notre site : « Corse – témoignage de deux "prisonniers politiques indépendants" ».

3: Voir sur http://blogs.mediapart.fr/chjocca-17/blog.

en mars 2004, dans laquelle un lycéen corse a été blessé par un autre « d'origine maghrébine » a déjà été instrumentalisée par l'extrême droite ; elle a débouché sur des représailles très musclées, qui ont fait plusieurs blessés, dans le quartier alors immigré de la Citadelle (4).

Il serait donc temps que la communauté corse mène une vraie réflexion sur ce que pourrait signifier concrètement – dans le système économique en place – la « corsisation des emplois ». Qu'arriverait-il si les « Arabes » et autres « Gaulois » n'étaient plus là pour effectuer en grande partie les tâches payées au lance-pierre et effectuées dans les pires conditions ? Les nombreux Corses qui galèrent également aujourd'hui les remplaceraient-ils, et seraient-ils réellement mieux traités par les petits patrons insulaires du fait de leur corsitude ? Pourraient-ils, grâce au départ des « non-Corses » mieux lotis, monter leur propre « affaire » ? A la vérité, de tels scénarios qui semblent faire rêver une part d'entre eux en les attirant dans les filets de l'extrême droite ne peuvent fonctionner, tout simplement parce que l'île ne se situe pas hors du monde : son économie s'inscrit dans le système d'exploitation capitaliste, où la distribution du travail ne fonctionne pas comme un jeu de vases communicants.

Quoi qu'il en soit, si actuellement le petit patronat corse peut se réjouir du profit qu'il tire de l'industrie touristique, en dépit de la crise internationale, il devrait se méfier : la forte tertiarisation de l'économie insulaire et la faible part de sa production industrielle contribuent, certes, à atténuer les conséquences potentielles d'une récession et d'une contraction de la demande mondiales en matière de tourisme, mais ce choix de « développement » rend l'île sensible à l'érosion du pouvoir d'achat des Français comme des étrangers. Il n'est de ce fait pas exclu que la direction de la CTC ait à gérer un jour des problèmes économiques d'ampleur.

Le mouvement nationaliste aux prises avec l'extrême droite

Le discours de la droite extrême n'a pas surgi du néant récemment en Corse. Au siècle dernier, nombre d'insulaires ont pris une part active aux conquêtes coloniales françaises sur le plan militaire ou administratif, et ont contribué à leur retour à diffuser une certaine mentalité. Qui a fréquenté la fac de Nice, ou celle d'Assas à Paris, dans les années 70 a pu y noter la forte présence d'étudiants corses dans le Groupe union défense (GUD). On se rappelle le meurtre de deux Tunisiens réalisé, en janvier 1987, par le FLNC avec comme justification de son acte que c'étaient des trafiquants de drogue – les clandestins feront au mois d'octobre suivant leur autocritique sur cette « erreur de ciblage (!) » militaire. Quant au slogan « Arabi fora », des tags attestent depuis des années sur les routes insulaires qu'il n'a pas été inventé en décembre 2015 à Ajaccio – et pas davantage en juin à l'école bilingue corse-français de Prunelli-di-Fiumorbu, sur la plaine orientale, lorsque des parents ont refusé que les institutrices fassent chanter à leurs élèves un couplet d'Imagine, de John Lennon, en arabe (ce qui a déclenché une polémique) !

Pour autant, la réputation d'hospitalité qu'ont les insulaires (produit d'un sacré brassage de populations au fil des siècles) n'est pas artificielle, et les non-racistes ne manquent heureusement pas en Corse. Le collectif antiraciste Ava basta (« Maintenant ça suffit »), fondé en 1985 par la résistante et déportée Natale Vincensini, fournit toujours une aide aux immigré-e-s dans divers domaines ; des associations de parents ou d'artistes favorisent les échanges entre enfants immigré-e-s et corses ; la revue Fora ! – La Corse vers le monde, parue en 2007-2008, avait érigé en titre son désir d'ouverture vers l'extérieur, en particulier la Méditerranée… Mais les prises de position publiques contre les actes xénophobes d'Ajaccio restent bien trop timorées. Simeoni et Talamoni les ont « condamnés fermement » comme leurs prédécesseurs clanistes l'auraient fait : sans appor-

4. Ce quartier voisin du très touristique Vieux-Port a depuis été vidé de sa population, avec la réhabilitation décidée par la mairie… et les attentats du groupe Resistenza corsa pour « lutter contre la drogue et la délinquance ».

ter à leurs paroles d'autre suite que des entretiens avec les pompiers agressés et avec les représentants de la communauté musulmane, pour calmer le jeu.

Il fut un temps où les militant-e-s nationalistes empêchaient physiquement Jean-Marie Le Pen de fouler le sol de la Corse. Ainsi, le 28 février 1992, celui-ci n'a pu tenir ses meetings de Bastia et d'Ajaccio car des membres d'A Cuncolta (un ancêtre de Corsica libera) l'ont bloqué à l'aéroport de ces villes. De là l'image d'une Corse réfractaire aux idées frontistes – et la surprise générale quand, aux présidentielles de 2007 et de 2012, le FN a fait de bien meilleurs scores qu'auparavant. Le Pen père a en effet obtenu 15,26 % des voix en 2007 et Le Pen fille 17,90 % en 2012, tandis que le taux d'abstention se situait entre 16 et 25 % seulement (5). Il est vrai que l'élection présidentielle est « particulière », comparée aux autres scrutins : les enjeux locaux et le rapport de proximité avec les candidat-e-s jouent moins, la participation est bien plus grande… Toujours est-il que dans l'île une part de l'électorat nationaliste a voté alors pour les frontistes, et qu'en dehors des hypothèses émises pour expliquer cette étrangeté il y a une certitude concernant 2012 : le choix opéré par Marine Le Pen (en complète contradiction avec la ligne de son parti) de « reconnaître le peuple corse », en affirmant que l'identité de ce peuple était à même de dresser une barrière contre l'immigration et l'expansionnisme islamistes, a eu deux effets. Il a permis au FN d'engranger des voix jusque dans des milieux d'ordinaire allergiques à sa logorrhée chauvine française – la « valorisation » de l'identité corse pouvant donner à des exclu-e-s l'impression d'avoir malgré tout quelque chose à défendre face à l'envahisseur « étranger », et de pouvoir le faire par les urnes ; et des groupuscules intégristes ou fascistes (cercle Petru Rocca, Cristiani corsi, Sangue corsu, Corsica Patria nostra…) ont éclos, à défaut de se développer.

Aux dernières territoriales, le FN a eu 10,58 % des voix au premier tour et 9,09 % au second tour. Des résultats donc bien plus faibles (quoique supérieurs à Corsica libera au premier tour : 7,7 %), mais pour une part dus à la façon dont médias et réseaux sociaux ont tourné en ridicule ses représentants. L'efficace campagne anti-FN menée l'a en effet été sur de curieuses bases : l'idée que les frontistes étaient des « Français », donc fort éloignés du mode de pensée et des préoccupations insulaires, et que de surcroît ils étaient « bêtes » – notamment parce que le numéro trois de la liste FN, René Cordoliani, avait osé avouer dans un débat sur FR3, à propos du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse : « Alors, le Padduc, moi j'y comprends rien ! » En fait, c'est le discours raciste du FN qui aurait dû être pointé, qu'il soit formulé par des pinzuti ou par des paesani, bien plus que la méconnaissance d'un Cordoliani en matière de Padduc. Car l'aveu de son « ignorance » était aussi un clin d'œil à son électorat, sans doute assez peu concerné par les questions de succession et de foncier qui accompagnent ce plan parce que, par manque de moyens, il n'a pas accès à la propriété.

Les manifestations xénophobes d'Ajaccio ne doivent être considérées ni comme le fait d'« attardés » ni comme des « problématiques du continent » : « C'est bien une partie de la Corse qui s'exprime dans la rue et vient assiéger une autre partie de la Corse, remarque avec justesse chjocca17. (…) Les membres de VNC [Vigilance nationale corse, groupuscule fascisant présent dans ces manifs] ne sont pas "que" des imposteurs. Ils sont aussi une frange périurbaine et méprisée de la société corse. Dire que leur haine vient du continent, c'est dire la moitié de la vérité. » Pareille analyse ne peut que se révéler contre-productive, quand le discours d'extrême droite se répand en Corse via des clubs de supporters de foot, des associations de parents d'élèves ou des cathos traditionalistes opposés au mariage pour tous.

En dépit de ces réalités, les élus nationalistes préfèrent pourtant minorer (au moins en public) le problème. Gilles Simeoni appartient à la droite modérée ou au centre droit (il ne veut pas renvoyer les migrant-e-s chez eux, se déclare contre la déchéance de nationalité…), mais sa démarche électoraliste l'incite à tolérer la présence dans Femu a Corsica de gens d'extrême droite – comme Denis Luciani, président depuis des années de l'Associu di i parenti corsi ajaccienne, ou Estelle Massoni, une figure du FN jusqu'à sa récente conversion autonomiste (6). Au lieu d'exprimer son refus radical de leurs thématiques, Simeoni se garde, tout comme Talamoni, de proposer qu'un débat s'engage dans les milieux nationalistes pour adopter une position nette contre le racisme. De même, ni l'un ni l'autre ne tient à expliquer que les immigré-e-s ne sont en rien responsables de la situation économique et sociale en Corse. Des options qui arrangent évidemment l'Etat – l'extraordinaire apathie des forces de police,

SEMU TUTTI FRATELLI

INNÒ À U RAZZISMU

لا للعنصرية

A FIUMARA

A FIUMARA
BP 758-20167
MEZZAVIA

sous les ordres du préfet, lors des manifestations d'Ajaccio a montré que le gouvernement préférait s'asseoir sur l'état d'urgence pour l'occasion, afin de jouer la carte de l'extrême droite contre les nationalistes. Et il la rejouera certainement, avec la réforme des régions qui renforce le pouvoir de ses représentants.

Pour empêcher que la voix des racistes ne devienne tonitruante comparée à la faible portée de la parole antiraciste, A Manca a quant à elle lancé un appel à réinvestir le terrain antifasciste, à travers un « comité de salut public » qui serait un front large et pluraliste. Cependant la démarche de cette organisation ne suffit pas (comme elle-même le souligne d'ailleurs), car ce sont bien les rapports de classe qui doivent être changés, et la libération d'un peuple est incompatible avec un système économique fondamentalement porteur de misère et d'oppression. Alors que le rapport de forces avec la bourgeoisie est partout dans le monde très défavorable aux exploité-e-s, ce qui sert les idéologies les plus réactionnaires, il y a urgence à se positionner en Corse comme ailleurs contre le racisme, mais aussi contre le capitalisme et ses serviteurs.

Vanina

5. Des élections où Sarkozy l'a emporté largement en Corse, à 60 % contre Royal et à 51,64 % contre Hollande.

6. D'autres ont fait leur entrée dans le STC.

Palestine meurtrie occupant impuni

Sillonner la Cisjordanie du nord au sud en alternant les rencontres politiques et les séjours dans des simples familles, souvent pauvres comme l'écrasante majorité de la population, c'est d'abord une immense émotion. Tout s'est dégradé depuis le dernier séjour, il y a cinq ans.

La Palestine est, au choix, une grande cage ou une réserve indienne et l'armée israélienne y expérimente toutes les formes de répression de masse, y compris les exécutions extrajudiciaires et l'emprisonnement des enfants (nous avons assisté à l'arrestation de l'un deux en direct). L'économie palestinienne est régulièrement pulvérisée. Toutes les familles ont eu ou ont un prisonnier.



Bil'in : chaque vendredi depuis 11 ans la manifestation est réprimée

Un pays fragmenté une représentation politique discréditée

Le colonialisme cherche toujours à diviser, à faire éclater la société colonisée. Il existait avant Oslo une instance représentant le peuple palestinien dans sa diversité : c'était l'OLP. Depuis Oslo, cette institution est en sommeil. L'Autorité palestinienne représente au mieux la zone A de la Cisjordanie, celle des grandes villes. Et encore ! De temps en temps, l'armée israélienne y intervient pour arrêter un « suspect » recherché ou pour investir un camp de réfugiés. Elle téléphone alors à la police palestinienne qui s'enferme dans sa caserne et laisse faire, c'était prévu par les accords d'Oslo.

Nous avons entendu les pires critiques contre le Fatah et l'Autorité palestinienne : « nous aurions aimé avoir un seul ennemi et pas deux ». Mahmoud Abbas n'a plus aucune légitimité. Son élection date de 2005 et elle a été suivie d'une défaite aux élections législatives. Sa participation jamais démentie à des caricatures de « négociations » qui ont permis à l'occupant israélien d'accélérer l'extension des colonies, les confiscations de terres et les destructions de maisons, l'ont discrédité. Il paie le fait d'avoir négocié avec un adversaire qui n'a jamais abandonné l'idée d'écraser la Palestine et de la priver de tout droit. Avec le recul, tout ce qui est une conséquence d'Oslo apparaît comme une forfaiture. Ainsi les accords de Taba signés entre Arafat et Rabin, deux mois avant l'assassinat de ce dernier, ont légalisé la présence de 2000 soldats israéliens qui protègent 700 colons intégristes installés dans le centre historique d'Hébron. Cette situation obscène (les colons caillassent les enfants qui vont à l'école et déversent leurs ordures sur la rue principale du souk) dure depuis plus de 20 ans.

Tout ceci n'aide pas vraiment le concurrent déclaré, le Hamas. Les deux partis sont accusés de défendre des intérêts personnels qui ne sont pas ceux du peuple palestinien. Un de nos interlocuteurs considère même que le Hamas obéit à un agenda venu de l'extérieur (les Frères Musulmans) et qu'il est un jouet dans les mains de pays amis d'Israël (le Qatar, la Turquie). Le temps passant, l'incapacité des deux partis pour parler d'une seule voix dans un gouvernement d'union nationale et leur obsession d'écraser l'autre les discrédite. « Ils doivent dégager » nous a-t-on dit.

La gauche palestinienne (Mustapha Barghouti, le FPLP, le PPP c'est-à-dire le parti communiste) subit d'autres critiques : on lui reproche son éparpillement et sa faiblesse. Souvent ses militant-e-s se retrouvent dans les très nombreuses associations qui permettent à la Palestine de résister.

La question religieuse et le chaos du Proche-Orient

Dans le tout Proche-Orient, le salafisme, sous sa forme violente, fait des ravages. Il se répand sur les ruines de pays aux frontières et à l'identité artificielles (Irak, Syrie, Libye). Rien de tout cela en Palestine où la question nationale est omniprésente. Même les quelques salafistes infiltrés à Gaza subissent une répression impitoyable de la part du Hamas. Et si celui-ci est parfois accusé de ne pas être vraiment un parti « national », ses succès électoraux sont incontestablement venus de sa capacité à combattre l'occupant.

Sur la situation au Proche-Orient, nos interlocuteurs sont impitoyables vis-à-vis de l'Occident : « De quel droit les Occidentaux vont nous dire quel chef d'Etat nous devons avoir ou ne pas avoir ? Sous Saddam Hussein, il n'y avait pas de groupe terroriste ». Ou encore « J'ai vécu 25 ans en Syrie, un pays séculier. Il y avait l'école gratuite, l'assurance sociale, la sécurité alimentaire. Le pays n'avait pas de dette ». Le régime saoudien est haï. Lui comme Daesh sont considérés comme des créations de l'Occident.

L'écrasante majorité des Palestinien-ne-s sont très croyant-e-s, y compris les militant-e-s (sauf les marxistes). Les Chrétien-ne-s sont

respecté-e-s. La grande majorité des femmes ont un foulard. Le visage est très rarement masqué. Beaucoup de femmes ont fait des études, y compris des études supérieures. Faute de travail, elles se retrouvent femmes au foyer dans des familles souvent très nombreuses.

Ceux qui nous ont parlé de l'Islam l'ont fait en des termes très modérés. Ainsi, H, professeur d'histoire dans un collège, explique qu'à la prière du vendredi, l'imam a parlé de paix, de justice et d'égalité. Dans une autre mosquée où l'imam avait un discours salafiste, plusieurs fidèles dont le frère de H l'ont interrompu en disant que ses propos n'étaient pas acceptables. Quand un ami de H a déclaré qu'il ne pourrait pas vivre avec les Juifs, H l'a repris en disant qu'il fallait s'opposer au gouvernement israélien et pas aux Juifs.

H a son interprétation de la religion : le Wahhabisme lui fait horreur. Pour lui, détruire La Mecque pierre par pierre est moins grave que tuer un homme. Il a été très surpris en comprenant que (comme beaucoup de Français-e-s), nous n'avions pas de religion. Il a conclu que Dieu a fait le monde pour qu'on vive ensemble dans la paix et l'égalité.

Comment cette société résiste ?

La guerre que mène le sionisme contre le peuple palestinien a commencé il y a un siècle. L'expulsion de 1948 puis l'occupation de 1967 ont fragmenté cette société. Et pourtant, malgré l'exil, les assassinats, les emprisonnements, les destructions de maison, le vol de la terre, le territoire mité, les Palestinien-ne-s sont toujours là.

Il y a bien sûr la structure familiale. L'entraide fait que malgré la pauvreté et les privations, les gens ne sont pas abandonnés. La mendicité existe (à Hébron où le souk a été ruiné par les colons ou dans la vieille ville de Jérusalem) mais plutôt moins qu'en France.

Il y a aussi une survalorisation des études. Nous avons voyagé en pleine période d'examens et dans les familles, on ne parlait que de cela. Même à Gaza qui est devenu une cage, il y a 100000 étudiant-e-s dans cinq universités. L'anglais est enseigné dès l'école primaire.

L'Autorité palestinienne finance l'enseignement à partir du primaire mais il n'y a rien pour les enfants plus jeunes.

Alors la société s'organise pour les jardins d'enfants ou pour le soutien aux enfants en difficulté.

Le comité populaire du village d'al-Ma'sara près de Béthléem se mobilise essentiellement contre le mur et les confiscations de terres. Mais les femmes ont créé un jardin d'enfants qui crée un lien supplémentaire entre les villageois. Dans Hébron, le jardin d'enfants jouxte la grande mosquée (le caveau des Patriarches, là a eu lieu le massacre en 1994) partiellement transformée en synagogue. Les militant-e-s venus de nombreux pays d'ISM (International Solidarity Movement) assurent la sécurité des enfants pour l'entrée et la sortie contre la violence des colons que l'armée israélienne omniprésente contemple sans intervenir.

Dans le camp de Jénine, le centre d'activités des femmes a près de 300 membres. Il fait connaître aux femmes leurs droits, intervient contre les violences familiales et assure des formations en couture, broderie, coiffure, artisanat, travail du bois. Mais surtout, il prend en charge 30 enfants « à problèmes » (misère, malnutrition, absence de parents ou incapacité de ceux-ci à assurer l'éducation). Le centre devient pendant plusieurs heures chaque jour la maison des enfants, un endroit où ils sont aimés, reconnus, socialisés et où ils mangent à leur faim. Et les progrès sont fantastiques.

Les comités populaires

140 villages de Cisjordanie sont touchés par le tracé du mur qui, sur plus de 700 Km, balafre le territoire et annexe à Israël 12% du territoire. Une dizaine de comités populaires existent dans certains de ces villages depuis des années. Mais l'éclatement de la société palestinienne et l'absence de leadership crédible font que ces comités ont souvent des stratégies différentes, voire contradictoires.

On connaît le discours de la gauche palestinienne, très active dans certains camps de réfugiés. Dans les comités populaires, c'est souvent le Fatah qui est le plus actif. Un Fatah « de lutte » qui n'a pas grand-chose à voir avec le triste spectacle du congrès du Fatah à Bethléem où les congressistes étaient arrivés en Mercedes.

Bil'in est en lutte depuis plus de 11 ans. Le village a été amputé d'une partie de ses terres par la construction de la colonie de Mod'in Ilit qui compte aujourd'hui plus de 55000



Hébron : l'armée et les colons sont juste au-dessus de la principale rue du souk



Arrestation d'un dangereux terroriste...

habitants et des immeubles gigantesques.

Dès le début, le comité populaire a fait appel aux anticolonialistes israéliens (et quasiment tous ceux qui sont connus sont venus) et à la solidarité internationale. La répression a été très violente, elle a coûté la vie à Bassem (dit Pheel, on voit sa mort en direct dans le film *« cinq caméras brisées »*) et à sa sœur. Les villageois ont partiellement gagné : les Israéliens ont fait reculer le mur de près d'un Km et cet espace reconquis a aussitôt été mis en valeur. La manifestation a toujours lieu chaque vendredi et, au vu des gaz que nous avons respirés, cela reste très violent. Les manifestant-e-s sont non-violent-e-s mais, dès les premières grenades, les enfants du village ripostent à coup de pierres. Le comité trouve normale cette riposte. Le comité de Bil'in a été financé par l'Autorité palestinienne et il invite tout le monde, aussi bien les initiateurs du BDS que le Premier ministre palestinien.

Certains reprochent à Bil'in à la fois d'être institutionnalisé et en même temps d'avoir des actions trop prévisibles.

Beit Ommar est le village où les Israéliens ont construit, dès la conquête de 1967, la première colonie (si l'on excepte Jérusalem). Là, la résistance prend une toute autre forme, le comité cherchant en permanence à surprendre l'occupant. Parmi les actions réalisées, un drapeau planté en zone annexée au bord de la Mer Morte, une tente plantée dans une colonie, une grande route bloquée, une caserne israélienne cadenassée…

Hébron, le scandale absolu

Il y a quelque chose d'oppressant dans cette ville. La violence des colons a ruiné le souk : 1800 commerces fermés, 500 échoppes murées. Les enfants palestiniens peuvent recevoir des pierres quand ils se penchent à la fenêtre. Plus personne ne vient dans cette impasse entourée de check-points. Le soir quand on dort chez l'habitant, les soldats sont juste au-dessus à 3 m. Les colons balancent leurs ordures en toute impunité. Leurs enfants sont dressés pour caillasser les écoliers palestiniens. Une femme colon est célèbre pour sa violence, une vidéo la montre giflant une militante allemande d'ISM. On essaie de discuter avec un colon. Peine perdue. On lui dit qu'on a une vidéo où on le voit frappant des enfants. « Après ce que les Allemands nous ont fait » essaie-t-il. Quand je lui dis que je suis juif, il se lâche : « allez au diable ». Que des barjots de ce genre existent, on comprend. Mais comment est-il possible que tous les gouvernements israéliens depuis 30 ans les aient protégés ? Aujourd'hui, les colons représentent 10% de la population juive israélienne, la moitié de l'armée et la moitié du gouvernement. Leurs ministres du parti « Foyer juif » de Naftali Bennett appellent ouvertement au meurtre à l'instar d'Ayelet Shaked qui estime qu'il faut tuer les mères palestiniennes puisqu'elles mettent au monde des terroristes. Aucune paix juste ne sera possible sans l'expulsion de ces colons. Mais qui aura envie et osera le faire ?

Israël en voie de fascisation ?

Il faut toujours être prudent sur les termes. Fascisme a un sens précis. Il y a 12 millions d'habitants entre Méditerranée et Jourdain, 6 millions de Juifs israéliens et 6 millions de Palestiniens. Israël se dit « État juif et démocratique ». La blague courante c'est qu'il est démocratique pour les Juifs et juif pour les Arabes.

Dans cet État d'apartheid, la population palestinienne est entièrement soumise à l'arbitraire le plus total. L'occupant décide quand il veut d'annexer telle ou telle terre, de construire de nouvelles colonies, d'agrandir les anciennes (55000 nouveaux logements sont prévus), de fermer les check-points, de détruire des maisons ou des villages, d'emprisonner (y compris sans jugement, c'est la détention administrative). Et l'occupant a décidé, face à ce qu'on appelle improprement la troisième Intifada (en fait ce sont des actes de désespoir individuels et non prémédités et les auteurs des attaques au couteau savent qu'ils y perdront la vie), de tirer sans ménagement. Les colons sont tous armés. Eux comme l'armée peuvent tuer impunément. Il y a eu 155 Palestinien-ne-s tué-e-s pendant les trois derniers mois de l'année 2015 dont 55 dans le district d'Hébron. Il n'y a jamais de jugement pour ces exécutions extrajudiciaires.

Il ne s'agit pas d'un génocide, mais d'un sociocide, la destruction systématique d'une société et de ce qui la fait vivre. Il est symptomatique qu'à chaque attaque contre Gaza, l'armée israélienne détruit en priorité la station électrique et la station d'épuration des eaux. En Cisjordanie, la population est obligée d'acheter électricité et eau aux Israéliens (alors que la région est un des châteaux d'eau du Proche-Orient). Certaines zones sont privées d'eau pendant des mois. Dans le camp de Dheisheh à Bethléem, une citerne a été construite, mais elle est mitraillée chaque fois que les habitants du camp essaient de la remplir.

Le camp anticolonialiste en but à la répression

« Il y a deux Israël qui ne cherchent pas et ne peuvent plus se rencontrer ». La phrase est de Michel Warschawski. La fraction la plus européanisée de la population juive israélienne n'a plus vraiment de représentation politique. Elle voudrait vivre à l'occidentale sans avoir

à payer le prix de l'occupation. Les anticolonialistes israéliens sont toujours aussi courageux et radicalisés. Mais ils sont bien isolés dans la société israélienne. Les journalistes Amira Hass et Gideon Lévy séjournent régulièrement en territoire occupé. Ils crient leur indignation dans le journal *Haaretz* (Gideon Lévy : « il n'y a pas qu'Eichmann qu'on exécute en Israël, il y a aussi les enfants palestiniens »). Tout ceci ne change rien dans l'opinion. Celle-ci est persuadée qu'il n'y aura jamais de paix. Il suffit donc de toujours être le plus fort. Cela laisse les mains libres à Nétanyahou. Un groupe comme *« les anarchistes contre le mur »* est très affaibli.

Les Israéliens se vivent comme des victimes (cela paraît incroyable) et ils ont peur. Une phrase de bon sens comme « les Israéliens ne seront pas en sécurité tant que les Palestiniens ne le seront pas » n'a aucun écho dans une opinion acquise aux pires options « sécuritaires ».

L'opposition officielle à Nétanyahou (la parti travailliste ou Tzipi Livni) ne représente pas une alternative crédible. Oslo est mort et leur promesse de « se séparer » des Palestiniens ne rencontre qu'une faible adhésion. Les intellectuels liés à ce courant (David Grossman, Amos Oz, Avraham Yehoshua) sont en plein doute. Amos Oz rompt ses relations avec le ministère de la culture (en cela, il se conforme au BDS culturel) et Yehoshua qui avait approuvé toutes les guerres israéliennes se rallie à l'idée d'un État binational.

La « liste commune » (arabe-israélienne) est devenue avec 14 députés la troisième force à la Knesset. Mais l'unité entre les anticolonialistes israéliens et les Palestiniens d'Israël est plus difficile à obtenir. Les manifestations ont lieu dans la dispersion.

Les dirigeants de la liste commune sont poursuivis par la « justice » pour avoir rencontré des parents de « terroristes ».

La répression touche à présent des associations juives accusées d'être financées par l'étranger : *B'Tselem*, *Taayoush*, *Breaking the silence*. Ce ne sont pas les groupes les plus « radicaux », mais tout est entrepris pour les faire taire. Les nombreux témoignages, preuves à l'appui de *Breaking the silence* décrivant les crimes de guerre commis par « Tsahal, l'armée la plus morale du monde » ont provoqué une riposte gouvernementale.

Des groupes d'extrême droite s'attaquent à ces « traîtres ». Ezra Nawi est un militant israélien d'origine irakienne, très engagé dans la défense des Palestiniens contre le vol des terres. C'est lui qui nous a fait visiter les collines au sud d'Hébron avec entre autres le village Bédouin d'Umm al-Khair régulièrement attaqué et détruit par les colons de la colonie de Carmel.


Prisonnier politique du FPLP très récemment libéré à Dheisheh

Il a été victime d'une provocation. Une organisation d'extrême droite infiltrée l'a filmé affirmant qu'il fallait dénoncer à la police de l'Autorité palestinienne un Palestinien désirant vendre ses terres à un colon. Il a passé un mois en prison. L'avertissement est clair.

Israël, État voyou

« Personne ne pourra dire nous ne savions pas ». C'est un diplomate français qui parle. Il envoie régulièrement (en pure perte) des rapports sur les exactions de l'occupant. Dans la vieille ville d'Hébron, six pays ont créé un organisme appelé « protection internationale temporaire d'Hébron ». Cet organisme n'ose même plus intervenir et envoie des rapports que personne ne lit.

La houtspa, en hébreu, c'est le culot. Les dirigeants israéliens n'en manquent pas. Empêcher les Juifs de prier sur l'esplanade des mosquées ou demander l'étiquetage des produits des colonies, c'est bien sûr pour eux un acte antisémite.

Dans le chaos du Proche-Orient, Nétanyahou joue sa propre partition de guerre totale : il soutient al-Nosra (lié à al-Qaida) en Syrie et a essayé jusqu'au bout d'empêcher l'accord sur le nucléaire avec l'Iran. Pour lui clairement, il vaut mieux l'État Islamique que l'Iran. Il se permet de sanctionner des pays qui, comme la Suède, ont reconnu la Palestine. Il n'a même plus besoin de se dissimuler derrière un hypothétique « processus de paix ». En l'absence de sanctions, il peut annoncer une accélération de la colonisation et un étouffement accru de ce qui reste de la Palestine.

Et pourtant. La peur du BDS est palpable en Israël. Des lois sont votées pour criminaliser toutes celles et ceux qui, en Israël ou à l'extérieur, prônent le boycott. Les succès du désinvestissement sont visibles.

En Palestine, un de nos interlocuteurs nous a dit : « la question palestinienne est née à l'extérieur (avec le plan de partage de l'ONU et la reconnaissance d'Israël), elle trouvera en partie sa solution à l'extérieur ». Et comme les gouvernements occidentaux sont complices, notre responsabilité est énorme : à nous d'imposer des sanctions !.

Pierre Stambul


La colonie de Har Homa aux portes de Béthléem

À propos du référendum à Notre Dame des Landes annoncé par Hollande le 11 février 2016

Ce texte écrit "à chaud" sur la ZAD de Notre Dame des Landes quelques jours après, exprime une analyse politique claire qui ne s'embarasse pas de ménager telle ou telle composante du mouvement, en particulier certains de la Coordination. Nous l'avons seulement complété par quelques arguments suplémentaires entre parenthèses.

Le « référendum » annoncé jeudi 11 février est un dispositif piégé lancé par un gouvernement incapable de faire face à la montée en puissance du mouvement anti-aéroport dans toute sa diversité : habitants de la zad, paysans, riverains, associations, habitants des bourgs et villes de la région ainsi que de la France entière. Cette consultation locale, qui se présente comme le nec plus ultra de la « participation démocratique », est en réalité un cadeau empoisonné. Il nous est offert par un président à bout de souffle et par quelques élus verts prêts à toutes les trahisons qui se disaient les alliés politiques de la lutte et qui s'en révèlent ici objectivement les pires ennemis. (On pense bien sûr à un De rugy... Il semble qu'il n'y ait même pas eu besoin d'agiter ce "cadeau" pour appâter Cosse au gouvernement, l'appel de la carrière ayant suffi! Mais il se pourrait qu'Ayrault, toujours entiché de sa lubie aéroportuaire, ait demandé ce référendum, le sondage de la population de Loire-Atlantique mi-novembre - révélé par Clergeau, perdant PS à la région PdL - indiquait à cette époque 64 % "pour" en Loire-Atlantique, 59 % "pour" en Pays de la Loire).

Voici la forme que prend dès à présent ce leurre :

Les élus locaux à qui Hollande a confié d'organiser la consultation locale représentent une classe politique dirigeante unie depuis des années pour défendre le projet d'aéroport, conforter son pouvoir et assurer les intérêts économiques de Vinci et des lobby patronaux. Ce sont eux qui sont censés choisir unilatéralement les modalités et l'envergure de la consultation, et en aucun cas les principaux concernés : les habitants et paysans de la zad et des alentours, ou encore les associations et opposants qui ont assuré tout le travail de contre-expertise et d'information à ce sujet.

Ceux qui organiseront la consultation sont les mêmes qui ont les moyens de dépenser des dizaines de milliers d'euros d'encarts publicitaires dans les journaux, sites web et sur les panneaux (comme Retailleau, président LR des PdL, ou Auxiette, son prédécesseur PS) pour se payer des campagnes pro-aéroport ou appeler à l'expulsion de la zad. Leur statut d'élus et leurs réseaux leur assurent une audience quotidienne quand bien même ils répètent en boucle les mêmes phrases vides.(Le meilleur exemple est la maire de Nantes, Rolland, pour qui l'actuel aéroport menacerait la réserve Natura 2000 de Grandlieu, alors que d'éminents ornithologues affirment depuis des années le contraire).

Ce sont les mêmes ou leurs prédécesseurs qui, comme le CéDpa l'a prouvé il y a quelques jours, ont falsifié grossièrement la consultation publique et les calculs des intérêts comparatifs entre le maintien de Nantes-Atlantique et la construction d'un nouvel aéroport. Ce sont eux qui ont refusé jusqu'à maintenant de rendre publiques les études (et les calculs de rentabilité) sur lesquelles ils s'appuyaient pour justifier leur nouvel aéroport. (Ce qui prouve que même la parodie de consultation démocratique des enquêtes d'utilité publique, DUP, gêne encore les décideurs pour les informations divulguées à cette occasion. Mais il était déjà possible de le vérifier avec un domaine secret par excellence, celui du nucléaire, civil ou militaire, qui rebondit avec la volonté de Royal de prolonger les centrales qui, selon elle, ne seraient jamais aussi rentables et amorties qu'aujourd'hui. Ben voyons! Comme une vieille bagnole usée et "rentable" qu'il faut emmener chez le garagiste tous les quatre matins, sous peine d'une sortie de route définitive!)

Une nouvelle kermesse électorale

Nous savons par ailleurs que les arènes de la politique-spectacle et l'ambiance de campagne électorale (déjà lancée avec les primaires à gauche, pour lesquelles Hollande devait bloquer une éventuelle candidature écolo) nous réservent les attaques les plus basses dans les mois à venir. La semaine dernière encore, le président de région Retailleau n'hésitait pas - entre autres mensonges et coups tordus à base de faux voisins ou d'exactions fantasmées (cf CA 257) - à truquer sa propre pétition « anti-zadistes ». Le piratage du site web de la région a révélé, photos à l'appui, au moins un tiers de fausses signatures. Béatrice Lamisse, mascotte de sa campagne, n'avait d'ailleurs pas hésité à y apposer la sienne quatre fois d'affilée dès le premier jour.

Il se pourrait bien malgré tout que le « non » à l'aéroport l'emporte..?(Beaucoup imaginent qu'un abandon définitif du projet adviendrait alors, pourtant rien de moins sûr!). Lors du dernier grand référendum en France sur le Traité européen établissant une constitution pour l'Europe en 2005, le « Non au Traité » (des Français et des Hollandais) n'a pas empêché (le pouvoir) de faire adopter la majorité du texte en force via le parlement 3 ans plus tard. Pour beaucoup ce fut la fin d'une certaine croyance dans la politique institutionnelle et dans le pouvoir des urnes.(Un autre exemple européen caricatural: les Irlandais avaient "mal" répondu à une consultation ; au bout de la troisième fois le "oui" l'emporta de justesse et fut alors entériné! La démocratie représentative a ceci de magique: quand malgré toutes les précautions le peuple ne vote pas comme le voudraient les dirigeants, la question revient et change, ou elle est reposée jusqu'à ce que..., et dans les cas extrêmes on change le peuple en exigeant des garanties d'origine "de souche", un niveau de revenus ou culturel...).

Une fiction politique

Un référendum sur le projet d'aéroport serait une nouvelle fiction politique où les uns et les autres ne joueraient en aucun cas à armes égales. Pour nous, le sort de ce précieux bout de bocage doit être pris en charge avant tout par ceux et celles qui l'aiment et en prennent soin, celles et ceux qui le cultivent et l'arpentent au quotidien, habitent sur place ou dans le voisinage. Mais la mobilisation aujourd'hui internationale contre ce projet montre aussi que les questions liées à la sauvegarde des terres agricoles, à la biodiversité, aux enjeux climatiques, mais aussi à l'uniformisation métropolitaine et mercantile du monde, ne peuvent se résumer à une décision locale. Que l'on y vive en permanence ou que l'on ait traversé quelques fois la France pour venir le défendre, l'histoire du bocage de Notre-Dame-des-Landes est avant tout une affaire sensible, faite de rencontres et de solidarités concrètes, de chair, de larmes et de joies innombrables. Son destin ne peut en aucun cas être soldé froidement par quelques bulletins de vote censés donner la voix d'une majorité abstraite et lointaine. (La vie ne doit pas être une affaire de comptabilité boursière ou électorale).

.Pour notre part, face à ce jeu de dupes et au grand spectacle à venir, nous continuerons de faire ce qui est pour nous décisif : défendre des idées et pratiques bien réelles sur le terrain. (En effet un référendum-consultation donnera toute son importance aux jeux médiatiques des professionnels de la représentation, les politiciens et les gestionnaires toujours plus soumis aux seuls intérêts financiers ; un référendum aurait ce premier résultat certain: ce qui était directement vécu s'éloignerait dans la représentation). Sur le terrain, nous ne cesserons de faire émerger concrètement des possibilités de sortir du désastre environnemental et social, de la consommation ainsi que du perpétuel chantage au chômage et à la croissance. Nous persisterons à lutter activement sur la zad et en dehors pour ce que nous croyons juste et nécessaire, que cela soit validé ou non par les instituts de sondage, par les urnes et par ce que les éditorialistes veulent bien nous apprendre de l' « opinion publique ».

Quoi qu'il arrive et contrairement au désir de Hollande de casser le mouvement réel, la consultation publique annoncée ne fera pas taire les espoirs nés dans le bocage. Ils sont devenus partout emblématiques des possibilités de résistance à l'aménagement marchand et sécuritaire du territoire et de nos existences. (Quel meilleur rejet de l'état d'urgence que toutes ces rencontres et manifs à la barbe des flics et autres regroupements publics en résistance au projet!?) Des dizaines de milliers de personnes continueront à se battre non seulement pour le rejet de l'aéroport mais aussi pour la possibilité que s'inventent des communes libres et des vies belles !

Nous appelons à être d'autant plus nombreux le 27 février pour faire une nouvelle démonstration de l'assise du mouvement, assumer que nous empêcherons tout démarrage des travaux en octobre ou plus tard, et célébrer l'avenir de la zad.

Nous appelons à poursuivre et renforcer les actions, dans les semaines et mois qui viennent, pour l'abandon définitif du projet d'aéroport.

Des occupant-e-s de la zad,
le dimanche 14 février 2016
Passages entre parenthèses ajoutés par la CJ.



AVENIR DE L'AGRICULTURE:
La ferme des 7 000 porcs... sans les Ardennes!

A Leffincourt, petite commune du Vouzinois, un élevage de porc déjà existant (Sarl Rose et Vert) pourrait s'agrandir et accueillir jusqu'à 7 180 cochons, un chiffre qui souligne clairement la vocation industrielle du projet.

La SARL gère 210 truies en système naisseur/engraisseur et multiplicateur, soit 2 875 animaux équivalents porcs (une truie représente 3 animaux équivalents, un porc engraissé 1, un porcelet 1/3, …). Aujourd'hui ce sont en moyenne 6 300 porcs (charcutiers + cochettes) qui sortent chaque année de l'élevage.

L'objectif est d'augmenter le nombre de truies à 420 truies productives soit 7 bandes de 60 truies avec la production moyenne de 13,8 porcelets sevrés par mise bas. Cela représente en moyenne 13 900 porcs/cochettes produits par an. Soit un nombre total d'animaux équivalents de 7 180.

Une fabrique d'aliment a été mise en place en même temps que la porcherie en 2004 pour valoriser les céréales issues de l'exploitation (mais, blé, orge, pois). Le volume produit à l'année est de 1 900 t environ. La fabrique d'aliment produira 4 350 t/an.

Une unité de méthanisation est également à l'étude à proximité de l'élevage. L'alimentation de ce méthaniseur (46,9 tonnes par jour) se fait en matière liquide (lisier de porcs - 65 % -) et en matières solides (fumier de bovins d'une autre ferme - 17 % -, ensilage de CIVE - 9 % -, issues de céréales…). Cela permettrait de produire 845 100 m^3 de biogaz, soit 4 872 MWh énergie primaire.

Il produirait 1 933 t de digestat solide et 14 174 t de digestat liquide, à épandre sur 665 ha et six communes. Or, seize ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique) sont présentes dans le rayon de l'étude, une ZICO (Zone d'importance pour la conservation des oiseaux) et trois zones Natura 2000. Les parcelles d'épandage sont concernées par 3 ZNIEFF, une ZICO et une Zone Natura 2000.

Une enquête publique a eu lieu du 23 novembre au 22 novembre 2015.

A l'instar des critiques ayant émaillé le projet de la ferme des 1 000 vaches en Picardie, ce projet suscite l'inquiétude des associations environnementales. Environ 120 membres de la Confédération paysanne et des associations de défense de la nature se sont donc retrouvés pour un pique-nique géant le 17 janvier 2016 à Mazagran (passage obligé entre les départements de la Marne, la Meuse et les Ardennes), à quelques kilomètres de Leffincourt. Ces agriculteurs entendent vouloir sauver l'agriculture paysanne en dénonçant des projets locaux qu'ils estiment incohérents (la porcherie aux 7 000 porcs mais aussi la construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes).

En Champagne Ardenne, un élevage porcin à 15 692 places de porcs – 1 130 truies reproductrices/30 000 porcs engraissés par an existe déjà à Courdemanges près de Vitry-le François. Depuis le 26 octobre 2015, un poulailler industriel de 14 600 poulets est apparu dans le village de Géraudot, dans le parc de la forêt d'Orient. A quelques kilomètres, un autre projet sur la commune de Piney pourrait aboutir avec la création d'un poulailler de 14 000 volailles dans un secteur protégé pour sa faune et sa flore. Un atelier d'engraissement de 2 000 taurillons devrait recevoir ses premiers taurillons en 2016 sur le site de l'ancienne usine de déshydratation d'Ormes, non loin d'Arcis-sur-Aube.

OCL Reims



Manif anti aéro- porcs à Mazagran, le 17/01/16

Notre Dame des Landes: le mouvement anti aéroport contre le référendum de Hollande

En réponse au calendrier judiciaire, février 2016 a connu une accélération des initiatives des anti aéroport, en Loire-Atlantique et ailleurs. Mais l'Etat a également bougé...

Le pouvoir s'intéresse aux opposants... Bizarre!

Alors que l'échéance de la décision judiciaire du 27 janvier d'expulser de la ZAD les habitants historiques et les paysans tombe normalement fin mars, deux initiatives du pouvoir changent la donne substantiellement.

D'abord, depuis le 31 janvier, le cabinet de la ministre de l'environnement examine (!?) le dossier de la DGAC à la lumière des arguments du CEDPA et de l'Atelier citoyen. Pendant des années, la composante citoyenniste ACIPAte a demandé que les arguments opposés au transfert d'aéroport soient vraiment pris en compte par les politiciens, mais ils étaient balayés à chaque fois péremptoirement. Que peut-on en attendre de neuf, puisque la classe politique locale refuse d'entendre le plus élémentaire bon sens pour pouvoir célébrer un chantier valorisant pour leur fief ..?

Ensuite juste après le remaniement ministériel du 11 février, Hollande annonce une consultation référendum des populations du 44 pour décider du début de la réalisation ou de l'abandon du projet. On ne peut que s'interroger pourquoi la tête de l'Etat daigne enfin sortir de l'immobilisme et de l'attente, retranchée derrière les procédures officielles en cours d'avancement.

Si l'on se souvient que c'est Hollande (et pas Sarkozy) qui a donné le feu vert à l'opération César en 2012 pour expulser la ZAD (opération mise en échec par la résistance et la solidarité de tous les opposant-e-s), la brusque compréhension qu'il affiche aujourd'hui ne peut que traduire un calcul politique relevant de la situation globale pré-électorale, avec des primaires embarrassantes, et des élections présidentielles en 2017 plutôt délicates. Comme pour retourner la force de l'adversaire à son avantage, Hollande joue à « plus démocrate que moi, tu meurs! ».

Le mouvement anti aéroport a fait la preuve, après la tracto-vélo de la COP 21 fin novembre, et le blocus du périphérique de Nantes le 9 janvier, qu'il était capable d'avoir un écho et d'exister dans des moments cruciaux (COP 21, état d'urgence) et aussi que les composantes COPAIN et zadiste devenaient la principale force d'initiative du mouvement, devant la Coordination, plus portée à la sollicitation et la négociation avec les institutions. L'échéance judiciaire à Notre Dame des Landes menait à une confrontation inéluctable (limites de validité de la DUP et d'ouverture de chantiers, expulsion programmée), juste au moment où le discours sur l'unité nationale contre le terrorisme finissait par s'estomper.

Toutes les critiques sur l'état d'urgence dans la Constitution, l'assimilant à une dérive autoritaire du pouvoir, risquaient fortement d'être vérifiées par une opération policière d'envergure pour évacuer la ZAD. En ouvrant un moment d'écoute et de consultation, face à un mouvement fort – qui l'a encore démontré le 27 février avec plusieurs dizaines de milliers de manifestant-e-s - , Hollande se refait une image de démocrate, quand il invite un paysan de la ZAD à l'Elysée pour parler en toute simplicité d'un petit référendum tranquille... Peu importe qu'il ait commencé une nouvelle guerre en Lybie, après la Syrie, le Mali, la Centrafrique... Tout ça est loin.

Face à un référendum pourri la mobilisation se développe.

On ne peut que se féliciter des témoignages très nombreux de méfiance, suscités par ce référendum de Hollande. Il n'est donc pas étonnant de voir les initiatives du mouvement continuer à se multiplier sur le terrain et ailleurs (cf texte d'habitants p.30).

Citons pèle-mêle « l'appel d'offres » de chantiers le 30 janvier, en réponse à celui de la préfecture pour un début de défrichement, auquel 800 personnes ont répondu pour une journée de grands travaux sur la ZAD pour améliorer l'habitat. Également le Karnaval anti aéroport du 6 février à Rennes, organisé notamment par le collectif ZAD de Rennes et COPAIN 35, avec quelques vitrines de banques secouées, lacrymos, flash-balls et trois manifestants emprisonnés. A Nantes, la semaine des Résistances, du 15 au 21, a reconduit l'initiative de l'année dernière.

Entre Rennes et Nantes, les consignes policières s'adaptaient à l'annonce présidentielle, la mairie étant entièrement repeinte en toute impunité.

Faut-il interpréter aussi dans ce sens la « légèreté » relative des peines demandées le 23 février contre trois paysans de Couëron, pour avoir forcé un barrage de gendarmes à l'issue d'une opération de barrages filtrants? Les multiples occupations de sous-préfectures et du Conseil départemental de Loire-Atlantique par des paysans du COPAIN 44 ont sûrement participé à construire l'objectivité du juge. Idem pour les 19 participant-e-s à l'opération escargot du périphérique nantais du 12 janvier, jugés le lendemain, avec un rendu le 7 mars à confirmer.

Une manifestation très massive

Pour les juges, bien renseignés habituellement, il était peut-être urgent de calmer les esprits en prévision de la manifestation du 27 février, sur 5 kms de la voie rapide Nantes-Vannes, à la hauteur du Temple de Bretagne, contre les expulsions ordonnées pour la fin mars. Nous n'étions pas partisans d'un tel parcours situé près du possible début de chantier du barreau routier, avec pour seuls témoins les champs ; d'autres possibilités s'offraient sur Nantes, surtout pour le nombre de personnes attendues.

Néanmoins il faut reconnaître que l'ampleur de la foule a contrebalancé l'austérité du trajet. Même la presse locale, pourtant très réservée, a été obligée de concéder la participation de plusieurs dizaines de milliers d'opposant-e-s. Donc Hollande en est pour ses frais, s'il espérait que la perspective de référendum calmerait la dynamique montante du mouvement.

La prochaine manifestation, le 26 mars, sera décentralisée ; en effet des réunions régionales décentralisées inter-comités de soutien ont eu lieu le 20 février dans plusieurs villes et devraient se traduire par des mobilisations et actions locales . Au-delà de limiter les déplacements lointains, ces mobilisations permettent de rôder la capacité des collectifs éloignés à agir sur place en prévision d'une éventuelle expulsion.

Et ensuite?

Le ton des médias envers la lutte anti aéroport et la ZAD a changé depuis la fameuse démonstration sur le périphérique nantais, où les paysans ont mené l'action, et refusé l'affrontement recherché par les flics. D' « ultra-violents », les zadistes sont devenus « altermondialistes », et le 27 février sur les radios publiques, tout le cortège était « zadiste », n'en déplaise à la Coordination et ses partis « respectables ». L'accent dans les articles est mis sur les réalisations et travaux agricoles de la ZAD. Certains zadistes envisagent de s'implanter durablement sur les terres, et même s'inscrivent à la MSA, la sécurité sociale des paysans.

De fait en cas d'abandon de l'aéroport – ce qui n'est pas encore le cas-, il existe plusieurs collectifs sur des fermes qui peuvent constituer des « communes » agricoles expérimentales. Il s'agira bien sûr de trouver un accord collectif sur la répartition des terres, ce qui n'est pas une mince affaire, les exploitants agricoles installés en périphérie continuant à en exploiter la majorité avec la bénédiction de Vinci. Ca promet et risque de laisser des traces durables, la terre a de la mémoire.

Si l'on observe l'évolution de l'agriculture française, européenne et mondiale, la tendance semble à l'inverse à l'automatisation généralisée, à la financiarisation et au gigantisme (cf encart sur la ferme des 7000 porcs). Mais l'Etat peut tout à fait concéder quelques centaines d'hectares pour des petites expérimentations sous contrôle, en attendant que le temps normalise tout ça. Le Larzac n'est pas gênant, avec son député européen fumeur de pipe. Dans d'autres secteurs comme l'éducation par exemple, l'Etat a laissé des lycées expérimentaux fonctionner et aujourd'hui ils sont utiles pour intégrer des élèves trop atypiques pour les contraintes d'établissements classiques.

Bien sûr, ce mouvement de petites fermes peut faire tâche d'huile, incarnant un refus massif et concret de la société, mais on n'en est pas encore là. À suivre.

Nantes, le 01/03/16.